

**l'éditorial
d'Arlette
Laguiller**

en page 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**lutte
ouvrière**

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1668 - 30 juin 2000 - prix : 9F

**Mini-SMIC, précarité, attaques
contre l'assurance-chômage**

**Une politique
antiouvrière
du patronat... et
du gouvernement**

***On n'arrête pas le progrès :
un, deux, trois SMIC!***

M 6189 - 1668 - 9,00 F



page 2

LA MULTIPLICATION DES SMIC

Leur société

- 4 - PCF : les raisons des difficultés de l'Huma
 - Conseil régional IdF : où va l'argent ?
 - Montpellier : non au vandalisme de l'extrême droite
- 5 - Réforme de l'UNEDIC : le gouvernement aux côtés du patronat
 - Lettre de Lutte Ouvrière
- 6 - Gouvernement et patronat contre les salaires
 - Hausse des tarifs des transports en commun
- 7 - La grande misère des prisons
 - USA : peine de mort, une pratique barbare
 - Vie sauve et liberté pour Mumia Abu-Jamal
- 8/9 - Décryptage du génome humain : recherche scientifique et profit
 - Monaco et le blanchiment d'argent
 - Gayssot et les patrons
 - Guerre d'Algérie : militaires et tortionnaires amnésiques
 - Le procès de José Bové

Tribune

- 6 - Face à l'offensive du patronat, préparer la riposte

Dans les entreprises

- 10 - Grève des contrôleurs aériens
- 11 - Grève à la recette principale de Paris Louvre
- 12 - Alstom - La Courneuve : un délégué menacé de licenciement
 - Rhodia - Saint-Fons
 - SNCF Chambéry
- 13 - Une semaine de grève chez Kodak
 - Les 35 h aux Fonderies du Poitou
- 14 - La grève à NSC continue
 - Débrayages aux Mines de Potasse d'Alsace

Il y a 40 ans

- 15 - Le 30 juin 1960 : l'indépendance du Congo

Rendez-vous d'été avec Lutte Ouvrière

16 -

Au 1^{er} juillet, le SMIC augmentera du minimum prévu par la loi. Avec 3,2% d'augmentation, il n'y aura pas de «coup de pouce» mais bien le minimum de ce que le gouvernement pouvait décider en fonction de la revalorisation légale, qui doit être du taux de l'inflation augmenté de la moitié de la hausse moyenne du salaire horaire ouvrier.

Mais attention, pour beaucoup de smicards, la hausse du salaire ne sera pas de 3,2%. Celle-ci ne concerne que les travailleurs continuant à faire un horaire de 39 heures et rémunérés sur cette base.

Et, nouveauté due à la loi Aubry, il y a maintenant un deuxième SMIC, un «SMIC 35 heures» en quelque sorte, qui lui augmentera moins : de 1,45% seulement !

En effet, le gouvernement avait promis que le passage de 39 à 35 heures se ferait sans diminution de ressources. Il y aurait eu une façon simple de le garantir : corriger cette baisse de l'horaire par l'augmentation du taux horaire du SMIC, ce qui

représenterait 11,4% d'augmentation. Mais pour ne pas déplaire au patronat, il n'en a pas été ainsi.

Pour les salariés au SMIC passant de 39 à 35 heures (ou 36, ou 37...) la loi a instauré un «complément différentiel». Il s'ajoute au salaire calculé sur la base du taux horaire multiplié par 35 heures (ou 36, ou 37...) de façon que malgré la réduction d'horaire ils continuent à toucher le SMIC... sans qu'on n'ait augmenté le taux horaire.

En effet cette «garantie de rémunération» (salaire au taux horaire plus «complément différentiel») était égale au SMIC 39 heures... du moins jusqu'au 30 juin.

Car l'augmentation de cette «garantie de rémunération» appliquée au 1^{er} juillet n'est pas calculée de la même façon que pour l'autre SMIC ; elle augmente en principe du taux de l'inflation, plus la moitié de la hausse moyenne du revenu mensuel (et non plus horaire) ouvrier. Or le revenu mensuel ouvrier a bien moins augmenté que le taux du salaire horaire (qui lui a été revalorisé dans bien des entreprises du seul fait des 35 heures).

Résultat de ces calculs d'apothicaire, la «garantie de rémunération»,

autrement dit le «SMIC 35 heures», n'augmentera donc que de 1,45%. Ce SMIC 35 heures, en brut, sera de 6981 F au lieu de 7101 F pour le SMIC 39 heures.

Mais en fait, en introduisant deux SMIC, la loi Aubry est sans doute en train d'en ajouter un troisième. Car la «garantie de rémunération» ne s'applique qu'aux salariés passés de 39 heures à 35 heures. Ceux embauchés après le passage à 35 heures ne bénéficient pas nécessairement de la fameuse «indemnité compensatrice». La seule garantie donnée par la loi est qu'ils ne peuvent toucher un salaire inférieur à celui d'un autre salarié (par exemple bénéficiant de la garantie de rémunération car embauché avant) faisant un travail «équivalent».

Mais un patron pourra évidemment toujours prétendre que le nouvel embauché ne fait pas un travail «équivalent»... et ne lui appliquer que le SMIC 35 heures sans indemnité compensatrice, soit 6373 F brut après l'augmentation du 1^{er} juillet.

Et voilà nos trois SMIC qui s'échelonnent, si l'on passe aux chiffres nets, de 5470 F mensuels environ pour le plus haut, à 5370 F pour le «SMIC 35 heures» garanti et à 4900 F pour le SMIC

35 heures sans indemnité compensatrice.

Tout cela n'est que provisoire, a promis le gouvernement, car il s'est engagé à ce que les différents SMIC se rejoignent, au plus tard au 1^{er} juillet 2005 d'après la deuxième loi Aubry. Mais il faudrait pour cela donner des «coups de pouce» aux augmentations du taux horaire du SMIC... ce que le gouvernement visiblement reporte à plus tard si ce n'est pas aux calendes grecques. Et en fait pour l'instant, tout cela revient à ralentir la progression du SMIC, le «SMIC 39 heures» qui progresse plus vite que le «SMIC 35 heures» n'ayant plus de sens au fur et à mesure de la généralisation des 35 heures.

Tout cela, il faut le rappeler, alors que le passage aux 35 heures se traduit par des aides substantielles de l'État aux patrons, qui compensent largement l'«effort» fait par ceux-ci pour ne pas diminuer les salaires !

Alors faute de «coups de pouce», il est à souhaiter que les travailleurs donnent un vrai coup de pied dans tout ce système pour imposer tout simplement des salaires décents pour tous.

André FRYS

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite *Lutte Ouvrière*, nom sous lequel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir possible pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de *Lutte Ouvrière*, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique de tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskistes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE
internet : <http://home.worldnet.fr/lo-uci> e-mail : lo-uci@worldnet.fr

La Société d'Éditions de *Lutte Ouvrière* - BP 233, 75865 PARIS CEDEX 18. Tél 01 44 83 08 93 est une SARL au capital de 50 000 F, durée cinquante ans, à partir du 1^{er} janvier 1970. Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulowicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. Tirage : 12400 exemplaires. Composition : [Et Associés]. Impression : Roto de l'Île-de-France, 3 rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil - 0148 1421 65. Commission paritaire des publications n° 64 995.

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE!

Les chèques de soutien à *Lutte Ouvrière* doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de *Lutte Ouvrière*, et à envoyer à : **LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18**. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «*Lutte Ouvrière*» conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 1000 F consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 n°)
France DOM-TOM	300 F	160 F	100 F
DOM-TOM, voie aérienne	390 F	200 F	140 F
Europe (soit zone postale 1)	420 F	210 F	100 F
Autres pays, voie ordinaire			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	450 F	230 F	140 F (comme voie aérienne)
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	520 F	270 F	140 F
- Océanie (soit zone 4)	540 F	280 F	140 F
Autres pays, voie aérienne			
- Afrique francophone, Moyen-Orient, USA, Canada (soit zone 2)	480 F	250 F	140 F
- Autres pays d'Afrique, Amérique Centrale et du Sud, Japon, Asie du Sud-Est (soit zone 3)	540 F	280 F	170 F
- Océanie (soit zone 4)	660 F	340 F	210 F

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
 PRÉNOM :
 ADRESSE :
 CODE POSTAL et VILLE :
 COMPLÉMENT D'ADRESSE :
 Je m'abonne à : **LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE**, pour une durée de :
 (rayer la mention inutile).
 Ci-joint la somme de :
 Règlement :
 - par chèque bancaire ou postal à l'ordre de MICHEL RODINSON,
 - par virement postal à MICHEL RODINSON, CCP 6 851 10 R - PARIS.

L'éditorial
d'Arlette
LAGUILLER

Bas salaires, précarité, attaque contre l'assurance- chômage

RISPOSTER

AUX PROVOCATIONS PATRONALES

■ L'augmentation du SMIC à partir du 1^{er} juillet est dérisoire. Ce qui n'a pas empêché le président du MEDEF, le baron Seillière, de protester, en affirmant que toute hausse est préjudiciable à l'emploi des bas salaires. Ce rejeton de la famille des maîtres de forges De Wendel, qui, pour être riche, n'a eu à se donner que la peine de naître, trouve excessifs les 6 881 F brut, soit 5 400 F net, que touchent deux millions de travailleurs payés au SMIC dans ce pays. Et encore, ce nombre est celui des smicards payés à temps complet. Mais trois millions de travailleurs supplémentaires, du fait du temps partiel imposé, de l'intérim ou d'une des nombreuses formules de précarité inventées par le patronat ou le gouvernement au fil des ans, ne touchent même pas cette somme.

Tirant profit des années de chômage qui sont loin d'être terminées malgré les cocoricos officiels ; bénéficiant du soutien sans faille de tous les gouvernements, le patronat pèse de toute sa puissance pour pousser les salaires vers le bas. C'est grâce à ces bas salaires que les entreprises peuvent réaliser ces 20 ou 30 % de profit qui semblent être devenus la norme. C'est en raison aussi de ces bas salaires, en raison aussi de l'intensité sans cesse aggravée du travail, que les prix des actions des entreprises s'envolent en Bourse, permettant à un grand bourgeois comme, par exemple, Bernard Arnault, patron du trust de luxe LVMH, de doubler sa fortune en une seule année !

Et même maintenant, alors qu'on

nous dit que l'économie va bien, que le chômage baisse, le patronat continue à maintenir et à aggraver la pression sur les salaires, en s'attaquant cette fois-ci aux chômeurs.

Car le « PARE », ce projet ignoble du MEDEF, qui consiste à obliger un chômeur à accepter n'importe quel travail à n'importe quel prix, sous peine de voir son allocation chômage suspendue après seulement deux refus et définitivement supprimée après quatre, ce projet ne vise pas seulement les travailleurs privés d'emploi, mais l'ensemble des travailleurs. Il est destiné à procurer au patronat une main-d'œuvre forcée et bon marché, dans les secteurs où ça l'intéresse et quand ça l'intéresse. Et cela pèsera sur tous les salaires.

Voilà comment on pousse des millions de travailleurs vers la pauvreté, alors même que la bourgeoisie s'enrichit, édifie des fortunes et que les patrons des grandes entreprises ne savent pas quelles entreprises racheter pour dépenser leur argent.

Le grand patronat se croit tout permis, d'autant plus qu'il sait qu'il peut compter sur le gouvernement. Il sait quel crédit accorder aux feintes indignations verbales des ministres du gouvernement socialiste face aux projets du MEDEF. Il sait que même les mesures du gouvernement présentées comme favorables aux salariés sont toujours destinées à avantager le patronat. C'est en prétendant vouloir favoriser l'emploi que le gouvernement – celui-ci comme tous ses prédécesseurs – a pris des mesures de dégrèvements fiscaux, d'al-

lègements de charges sociales, que les patrons ont purement et simplement rajoutés à leurs profits sans créer des emplois. C'est sous prétexte de réduire les horaires de travail de 39 à 35 heures que Martine Aubry a imposé une loi dont le véritable objectif est de légaliser l'annualisation du temps de travail et de permettre aux patrons de varier les horaires hebdomadaires en fonction de leurs seuls besoins.

Alors, il est temps que cela finisse. Toutes les organisations de salariés, tous les partis ayant condamné les prétentions du MEDEF, devraient chercher à mettre leurs actes en accord avec leurs paroles et à organiser la riposte des travailleurs.

Mais, de toute façon, que le patronat se méfie ! En attaquant sur tous les fronts, les salaires, les conditions de travail, les protections sociales, en ajoutant la morgue et le cynisme à l'avidité, il provoquera l'explosion sociale. Seule, cette explosion peut faire basculer le rapport de forces en faveur du monde du travail. Elle est nécessaire et elle se produira.

RÉUNION PUBLIQUE
avec
ARLETTE LAGUILLER
À ANGERS

Avec Marie-Louise DUPAS
Infirmière au CHU

Vendredi 30 juin
à 20 h 30

Centre de Congrès
Boulevard Carnot

PCF

Les difficultés de l'Huma :

CHERCHEZ LES RAISONS POLITIQUES...

L'Humanité, quotidien qui ne se veut plus celui du Parti Communiste français – mention qui ne figure plus dans son titre – fait état à nouveau de ses difficultés financières. Il a augmenté son prix, envisage de procéder à des réductions de ses effectifs rédactionnels et techniques, et, dans une tribune libre qu'un de ses rédacteurs, Charles Sylvestre, a publiée dans Libération du 26 juin, d'ouvrir son capital. Pas « une recapitalisation à la mode de Vivendi, Hachette, Chargeurs réunis ou LVMH » précise-t-il « mais une grande ouverture de L'Humanité dotée d'un projet faisant clairement référence au Parti Communiste, sans s'y enfermer, à un véritable actionariat populaire et à tous les gisements associatifs, institutionnels, intéressés à cette présence (de l'Humanité) dans le « paysage » français et européen... ».

En fait, il est vrai que, quelque soit le secteur, la presse ne peut vivre, sans faire appel à des capitaux issus d'autres secteurs de l'économie. C'est le cas général qui n'est pas nouveau. Cela relativise les discours vertueux sur la « liberté de la presse ». Les

difficultés matérielles sont donc à plus forte raison le lot normal d'une presse militante qui, par définition, n'existe que par et pour ses militants. Par ses militants qui en sont les principaux diffuseurs et les propagandistes actifs. Pour ses militants pour qui leur journal constitue un outil pour les aider à faire circuler et faire connaître la politique de leur parti.

Par-delà donc les raisons d'ordre général qui interviennent dans les difficultés de la presse du PCF, et qui sont sans doute réelles, il y a celles qui relèvent des choix politiques de sa direction. Car la nouvelle formule de L'Humanité n'était pas seulement une tentative purement technique pour redresser la vente du journal. Elle voulait surtout être la vitrine de sa volonté de reconversion, de « mutation », disait elle. Ce choix se traduisait, en même temps que l'on mettait en avant l'ouverture et les personnalités qui la symbolisaient, par la marginalisation des militants qui eux faisaient vivre concrètement le parti, lui permettaient d'avoir une existence sur le terrain. Ceux qui, bon an, mal an, constituaient son

squelette et sa chair, et qui, devant les entreprises, dans les quartiers, allaient chaque jour ou chaque semaine, proposer cette presse du parti, dans laquelle on pouvait trouver, bien plus que dans la nouvelle formule, le reflet de son intervention militante, dans les luttes et la vie sociale.

L'Huma était l'organe du PCF, défendant une politique avec laquelle nous ne sommes pas d'accord, mais gardait l'image d'un journal qui n'avait pas de réticence à exprimer son enracinement ouvrier. La reconversion de l'ex-quotidien du PCF – puisqu'il a abandonné la référence à cette filiation – n'a pas été une réussite financière. Mais cet échec traduit en même temps les résultats – guère fameux, on peut le constater – de cette mutation, qui s'est incarnée dans la mise en place de la liste « Bouge l'Europe » et dans « l'ouverture » instituée au 30^e congrès, s'inspirant de la même démarche.

C'est en ce sens que la crise de la presse du PCF ne peut pas être dissociée de ses orientations politiques.

Jean-Pierre VIAL

Montpellier

NON AUX ACTES DE VANDALISME DE L'EXTRÊME DROITE

A Montpellier, depuis quelque temps des groupes dessinent des tags, en particulier des croix gammées, sur les locaux du PCF, de la LCR, des Verts et de la Cimade. Dans la nuit du dimanche 18 au lundi 19 juin, c'était un incendie qui était allumé devant la porte du local du PCF, mettant la porte d'entrée hors d'usage et faisant exploser les vitres.

Pour protester contre de tels actes, un rassemblement s'est tenu le jeudi 22 juin. Lutte Ouvrière y a apporté son soutien, déclarant notamment dans un communiqué :

« Nous affirmons notre

entière solidarité envers les militants du PCF victimes de tels actes. Tous les travailleurs doivent se sentir solidaires car en réalité ceux qui visent ainsi le PCF visent aussi d'une certaine façon l'ensemble de la classe ouvrière et de ses organisations.

Bien sûr, ce ne sera ni la police ni les préfets, plus prompts à matraquer les chômeurs et les sans-papiers en lutte, ni d'ailleurs le gouvernement, qui pourront s'opposer efficacement à ce regain de violence, mais une mobilisation des jeunes et des travailleurs que nous espérons... » (...)

REGULARISATION DES SANS-PAPIERS !

18 sans-papiers sont encore en grève de la faim à Lille pour réclamer que le gouvernement tienne ses promesses et leur donne les papiers qu'ils ont demandés en 1997.

EUX NE SONT PAS MALADES

Nombre de victimes de l'amiante attendent toujours les indemnisations auxquelles elles ont droit.

Le fonds de garantie des victimes d'infractions (sur l'utilisation de l'amiante) les lanternes et traîne à appliquer les décisions de justice.

Parmi les administrateurs de ce fonds, on trouve les représentants des ministères de l'Économie et des Finances, de la Justice, de l'Intérieur, de l'Emploi et de la Solidarité, bref, de presque toutes les institutions gouvernementales.

Ah, quand il s'agit de subventionner le patronat, elles sont plus rapides...

OÙ VA L'ARGENT ?

Le Conseil régional d'Ile-de-France, comme tous les conseils régionaux d'ailleurs, passe le plus clair du temps de ses séances à distribuer des subventions. Mais la plupart du temps, en matière d'aides publiques aux entreprises privées, la Région délègue à divers organismes (Chambres patronales, Chambres des métiers, FRAC, etc.) le soin de distribuer les fonds publics. A chaque fois, la Région signe avec ces organismes une Convention sur leur utilisation, qui comprend un article prévoyant que l'organisme rendra compte à la Région de l'utilisation de l'argent.

En réalité, aucun compte rendu détaillé sur l'utilisation des subventions, et en particulier sur les entreprises précises qui les reçoivent, n'est fait aux élus et à la Commission économique. Les élus ne peuvent donc effectuer aucun contrôle, aucune vérification, ce qui serait quand même la moindre des choses.

Dernièrement notre camarade Jean-Louis Gaillard, élu de Lutte Ouvrière, a pu le vérifier. Le Centre régional d'innovation et de transfert de technologie pour les industries agro-alimentaires de la région Ile-de-France, le CRITT, est l'un de ces

organismes qui reçoivent régulièrement la manne du Conseil régional. Mais lorsque notre camarade a écrit à la présidence du CRITT pour savoir quelles entreprises avaient été subventionnées et à combien s'élevaient les subventions, le refus a été tout net : « Il n'est pas dans l'usage du CRITT de donner suite aux sollicitations extérieures, fussent-elles d'un élu quel qu'il soit, et ceci par déontologie autant que par respect pour les représentants de ses tutelles (ici le Conseil régional) à son Conseil d'administration ».

En somme, si le Conseil régional a le droit de payer, ses élus n'ont le droit de savoir ni pour qui ni pour quoi. Cela n'a bien sûr pas empêché le vice-président du Conseil régional Brunel (PCF), président de la Commission économique, de faire voter toute la gauche plurielle contre un amendement de Lutte Ouvrière, réclamant pour élu et pour tout citoyen la possibilité d'avoir accès à ces informations, après avoir expliqué que la préoccupation de la direction gauche plurielle du Conseil régional d'Ile-de-France restait encore et toujours... la transparence de ses interventions !

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n°52 (été 2000)

- France : 1997-2000 : Le désastreux bilan pour les travailleurs de trois ans de gouvernement de gauche plurielle.
- Italie : La déconfiture du centre-gauche
- Haïti : Elections fabriquées et encadrement des quartiers pauvres
- Loi d'orientation pour les départements d'outre-mer : Un emballage sur le changement de statut pour faire passer des mesures favorables au patronat.
- Etats-Unis : L'argent public transformé en profit privé
- Municipales 2001 : Discussions LO-LCR
- Tribune de la minorité : Des coups de hache de Saint-Bernard à l'expulsion de la Bourse du Travail de Lille, comment la gauche a floué les sans-papiers.
- Prix : 10 F - Envoi contre 12 F en timbres.

Réforme de l'UNEDIC

Après l'accord intervenu entre le patronat, la CFDT et la CFTC au sujet de la réforme de l'assurance-chômage, la balle est maintenant dans le camp du gouvernement. Et comme on pouvait s'y attendre, les premières déclarations de Martine Aubry laissent entendre que le gouvernement n'a guère l'intention de s'opposer à ce projet, qui constitue une terrible régression sociale.

La réforme ne vise ni plus ni moins qu'à démolir ce qui reste des protections sociales du système actuel d'indemnisation du chômage, pourtant déjà bien insuffisantes. A partir du 1^{er} janvier 2001, les nouveaux chômeurs se verraient obligatoirement proposer des emplois. Après deux refus de leur part, la période d'indemnisation commencera par être réduite. A la quatrième réponse négative du salarié chômeur, ce sera la radiation définitive et la suppression de toute forme d'indemnité. Parallèlement à cela, diverses allocations devraient disparaître, telle l'Allocation chômeur âgé qui protégeait les salariés de plus de 50 ans, en leur garantissant sous certaines conditions le maintien de leur rémunération jusqu'à leur retraite.

Les objectifs du patronat sont très clairs. Il s'agit d'une part de faciliter les radiations massives de chômeurs et d'économiser ainsi des dizaines de milliards de francs de cotisations. Le patronat prévoit ainsi, pour la part le concernant, 42 milliards de francs d'économies rien que

dans un premier temps. Tant pis si des centaines de milliers de personnes se retrouvent précipitées dans la misère, réduites au RMI.

D'autre part, par le chantage à la radiation, les patrons comptent bien faire accepter n'importe quel emploi et à n'importe quel prix, afin de peser sur les salaires et les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi.

Il y a encore bien d'autres volets dans cette réforme, comme la possibilité d'éta-

blir de nouveaux contrats de travail à durée déterminée de cinq ans et ainsi d'accroître toujours plus la précarité.

Tout ceci est tellement provocant et rétrograde que seuls deux syndicats ont accepté de signer la convention, maintenant soumise au gouvernement, avant d'être appliquée.

Sans doute, dans ses premières déclarations, la ministre de la Solidarité et de l'Emploi Martine Aubry a émis des réserves sur l'accord, affirmant qu'elle sou-

tenait ceux qui voulaient continuer la discussion. Mais on a vite pu voir sur quoi portaient ses réserves.

Pas question pour Martine Aubry de contester le principe des sanctions à infliger aux chômeurs. Simplement, a-t-elle déclaré, ces sanctions, «pour être impartiales», devront rester «de la responsabilité de l'Etat». Il faut dire qu'en la matière, Martine Aubry a de l'expérience puisque c'est elle qui, en 1992, avait déjà mis en place les premières

mesures de rétorsion à l'égard des chômeurs accusés de ne pas faire «l'effort de chercher un emploi».

Sinon, la ministre a regretté les allègements des cotisations chômage... L'Etat voudrait bien récupérer lui aussi quelques milliards sur ce qui sera pris aux dépens des chômeurs.

Voilà donc les réticences du gouvernement sur ce projet ignominieux. On comprend que le MEDEF ne se sente pas gêné. En fait, selon une méthode désormais habituelle, dans le cadre de nouvelles discussions, le gouvernement va peut-être essayer de trouver un autre habillage pour ce projet, afin de le rendre plus acceptable aux yeux de l'opinion. Mais cela ne changerait pas le fond.

Les organisations syndicales qui n'ont pas signé l'accord avec le MEDEF semblent pourtant vouloir se reposer sur le gouvernement pour contrer le patronat, en se contentant de demander à Jospin de ne pas ratifier les propositions patronales. C'est évidemment totalement illusoire. L'offensive du patronat ne peut être contrée que par la mobilisation, non seulement des seuls chômeurs, mais de toute la classe ouvrière. C'est d'ailleurs pour aller dans ce sens que Lutte Ouvrière s'est adressée aux organisations non signataires de l'accord avec le MEDEF, par la lettre que nous publions ici.

Paul BARRAL

LE GOUVERNEMENT AUX CÔTÉS DU PATRONAT

la lettre de Lutte Ouvrière

Adressée aux :
Comité confédéral de la CGC,
Comité confédéral de la CGT,
Direction de la CGT-chômeurs,
Comité confédéral de la CGT-FO,
Comité national du PCF,

Le 22 juin 2000

Camarades,

Face à la tentative du MEDEF d'introduire, par le biais du PARE, de nouvelles mesures menaçant les chômeurs, qui n'accepteraient pas un emploi «correspondant à leurs compétences», de sanctions financières, le monde du travail ne peut pas rester sans réaction

En effet, en tirant les salaires vers le bas, le PARE ne serait pas seulement, s'il était appliqué, une menace contre les travailleurs privés d'emplois, et contre les chômeurs à venir, mais une menace dirigée contre tous ceux qui vivent de leur salaire. Et c'est à travailler à préparer, à organiser une riposte d'ensemble des travailleurs que doivent s'atteler aujourd'hui tous ceux qui veulent vraiment défendre les intérêts de ceux-ci.

C'est pourquoi nous proposons aux organisations syndicales et politiques qui se sont déclarées opposées au projet du MEDEF de se rencontrer pour discuter d'une action commune, qui pourrait être par exemple une journée de manifestations dans tout le pays.

En espérant que cette proposition rencontrera votre assentiment, nous vous adressons nos salutations militantes.

Pour la Direction nationale de Lutte Ouvrière
Jean-Pierre Vial

INTÉRÊT NATIONAL, INTÉRÊT DU CAPITAL

Fabius, ministre de l'Economie de Jospin, a décidé d'accorder 5 milliards d'exonération fiscale à Vivendi-Canal Plus qui vient de fusionner avec le géant nord-américain du cinéma, des alcools et de l'édition musicale, Seagram.

En 1998, Vivendi avait

recupéré Pathé et Strauss-Kahn lui avait déjà fait cadeau de 3 milliards.

N°1 ou 2 mondial de l'eau, du cinéma, du disque, des alcools, etc., Vivendi a-t-il besoin d'être arrosé ? Pour Fabius, c'est conforme à l'intérêt national. Pour lui, cela veut dire l'intérêt du capital...

LA VOYANTE ET LE MYTHE ERRANT

On vient d'apprendre que Mitterrand consultait régulièrement une voyante alors qu'il était président. Il a même accepté que ces entretiens soient enregistrés. Au cours de ceux-ci, il était question par exemple de déterminer quel jour de la semai-

ne plutôt qu'un autre serait le plus favorable à une intervention télévisée, question sur laquelle la voyante était incitée à donner son avis !

En tout cas, pour mener avec constance et fidélité une politique antiouvrière tout au service du patronat, ce fut pour lui toujours vu

d'avance.

Il paraît que dans le petit monde de ces dirigeants que l'on nous présente comme pourvus de grandes idées et de profondes réflexions politiques, consulter voyantes et autres marabouts relève de pratiques courantes.

A défaut d'en être, ces messieurs scrutent les étoiles. Drôle de monde !

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment dorénavant chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

FACE À L'OFFENSIVE DU PATRONAT, PRÉPARER LA RISPOSTE

Vendredi 30 juin, le Medef transmettra au gouvernement la rédaction finale de son projet de nouvelle convention de l'UNEDIC.

Cette refonte des allocations chômage est une véritable offensive non seulement contre les chômeurs, mais contre l'ensemble du monde du travail. Pour les travailleurs licenciés, l'allocation chômage ne serait plus un droit : le plan d'aide au retour à l'emploi (PARE) serait un contrat obligatoire, les engageant à accepter la formation et l'emploi qu'on leur imposera. En obligeant ainsi les chômeurs, sous la menace de se voir supprimer leurs indemnités, à accepter n'importe quel travail, à n'importe quel salaire, c'est sur l'ensemble des salaires que le patronat veut faire pression. Il entend par ailleurs profiter de l'occasion pour faire légaliser de nouveaux contrats précaires d'une durée de 18 mois à 5 ans. A cela s'ajouterait la suppression de l'allocation chômeurs âgés (ACA) et de l'allocation de formation reclassement (AFR). En prime, le patronat se mettrait dans la poche quelques dizaines de milliards de francs de baisse de cotisations patronales.

Par avance l'organisation patronale annonce que le contenu de son projet n'est pas négociable avec le gouvernement. D'après Seillière, ce serait « la tradition républicaine que les grands accords sociaux soient agréés ». Le patronat a reçu le soutien de deux confédérations syndicales, la CFDT et de la CFTEC, qui seraient payées en retour par le privilège d'être les seules associées à la gestion des caisses de l'UNEDIC.

Le gouvernement ne semble cependant pas prêt à ratifier immédiatement et telle quelle la nouvelle convention. Il préférerait que le patronat y mette les formes et qu'il accepte un compromis permettant d'associer aussi les autres confédérations. Obtenir la caution des directions syndicales, en particulier de la CGT, pour faire avaler les pires mesures anti-ouvrières, c'est le fondement de la politique de la gauche plurielle au gouvernement.

Mais les déclarations de Martine Aubry sont déjà une approbation des grandes lignes de la réforme du patronat. Le gouvernement partage, a-t-elle dit devant le parlement, les intentions du projet d'utiliser les fonds des caisses de chômage de façon « plus active » pour favoriser « le retour à l'emploi ». Pour ceux qui n'auraient pas compris ce que cette façon « active » de ramener les chômeurs au boulot veut dire, elle a précisé : « il est normal, je le dis clairement, de sanctionner des chômeurs qui n'acceptent pas un emploi correspondant à leurs compétences et qui ne font pas de réel effort ». Quant aux nouveaux contrats précaires, elle n'en a pipé mot sauf

pour dire qu'ils étaient du ressort du législateur. Elle connaît les ficelles du métier : les premiers CDD renouvelables jusqu'à cinq ans ont été instaurés par elle dans le cadre des « emplois jeunes ».

Du côté des directions syndicales, le moins qu'on puisse dire est que même celles qui ont refusé de signer le protocole du Medef sont loin de préparer les travailleurs à les combattre. La CGT et FO se contentent de demander la réouverture des négociations et d'en appeler au gouvernement pour son arbitrage. Tout au plus la CGT en appelle-t-elle vaguement à « l'intervention des salariés, actifs, privés d'emploi, retraités » pour aider les négociateurs à « gagner des avancées sociales ». Mais ces confédérations ont annoncé d'entrée qu'elles s'accommoderaient d'un PARE facultatif. Car même la CGT trouve au PARE quelques « points positifs » dans la non-dégressivité des allocations et dans l'allongement de la période de référence pendant laquelle il faut avoir cotisé 4 mois aux caisses de chômage pour être indemnisé. Quant aux sanctions contre les chômeurs accusés de ne pas chercher d'emploi, elles les admettraient à condition qu'elles soient « décidées par la puissance publique » et non par le seul patronat.

Et si les directions syndicales tremblent devant la menace du Medef de quitter la gestion de l'Unedic en cas de rejet de son plan, c'est que le paritarisme qui associe les syndicats à la gestion des caisses, et les nombreux postes qui vont avec, compte pour elles bien plus que la lutte de classe.

Bref tout le monde est prêt aux marchandages. Sauf le Medef.

Face à l'offensive du patronat, ce ne sont pas des renégociations polies qu'il faut demander, ni le gouvernement qu'il faut appeler au secours, lui qui ne fait rien d'autre que de servir les intérêts du patronat. C'est la riposte des travailleurs et des chômeurs qu'il faut organiser.

Il serait du devoir du mouvement ouvrier de dénoncer le scandale de ces nouvelles mesures patronales et d'organiser la mobilisation contre elles. Rassemblements, protestations, dans les entreprises, les localités et les régions, pourraient et devraient préparer la riposte d'ensemble et nationale, à la hauteur de la provocation.

L'extrême gauche, dont le courant auquel nous appartenons, a son rôle à jouer dans la préparation de la réaction nécessaire. Elle doit en appeler à tous les travailleurs, mais aussi aux militants syndicaux (y compris dans la CFDT !), aux militants politiques, aux militants des associations de chômeurs, à tous ceux – et ils sont nombreux – qui veulent rendre au patronat la monnaie de sa pièce.

Olivier BELIN

Au sommaire du numéro 9 (mai-juin 2000) de *Convergences Révolutionnaires*, édité par la fraction l'*Étincelle* de Lutte Ouvrière et la Tendance *Révolution*! de la Ligue Communiste Révolutionnaire : un dossier sur la condition des femmes salariées, des correspondances sur les récents mouvements chez les enseignants, à la poste, aux impôts et à la SNCF, des points de vue sur les collusions du Medef, du gouvernement et des directions syndicales et des articles sur la Côte d'Ivoire et la Russie de Poutine.

Pour se procurer ce numéro (10 F) ou s'abonner (60 F les 6 numéros, 100 F d'abonnement de soutien) écrire à Lutte Ouvrière, fraction l'*Étincelle*.

Leur société

LE GOUVERNEMENT AIDE LE PATRONAT À FAIRE PRESSION CONTRE LES SALAIRES

Le lundi 26 juin, la commission nationale de la négociation collective, lors de sa réunion annuelle destinée à faire le bilan des accords signés dans l'année entre les patrons et les organisations syndicales, a rendu publics des chiffres concernant les négociations salariales. Ces chiffres illustrent la dégradation du niveau de vie des travailleurs.

En effet, en 1999, 3,5 millions de salariés auraient obtenu une revalorisation de leur salaire alors qu'ils étaient 6,5 millions en 1998 : près de la moitié moins ! D'ailleurs seules 64 branches d'activité ont abordé ce problème dans les négociations cette année contre 138 l'année passée ; de même la revalorisation des salaires minima n'a fait l'objet que de 258 avenants salariaux à l'échelon interprofessionnel contre 358 l'année passée, 28 % de moins donc par rapport à 1998, mais 51 % de moins par rapport à 1995 !

La commission constate en outre qu'il n'y a pratiquement aucun progrès en ce qui concerne les branches qui ont toujours dans leur grille de salaires des coefficients inférieurs au SMIC : elles sont 56 %, plus de la moitié donc, et ce pourcentage est resté pratiquement inchangé depuis 10 ans !

En fait les négociations interprofessionnelles, les négociations couvrant des branches entières d'activités sont plus que jamais en panne. Syndicats et patrons leur substituent des accords d'entreprises, couvrant beaucoup moins de salariés, ne permettant pas d'imposer un rapport de force favorable aux travailleurs en particulier dans les petites entreprises, divisant et émiettant plus que jamais la classe ouvrière. Il faut ajou-

ter que ce type d'accords encourage les patrons à recourir aux augmentations individuelles en lieu et place des augmentations collectives.

Les négociations sur les 35 heures, telles qu'elles ont été voulues par le gouvernement, favorisent un peu plus l'isolement des travailleurs, entreprise par entreprise, pour le plus grand profit du patronat. Il y a eu en 1999 deux fois plus d'accords d'entreprises et d'établissements qu'en 1998 (31 000 contre 13 300) mais deux fois moins de travailleurs dont le salaire a été augmenté. La commission a constaté que l'application des 35 heures s'est accompagnée dans bien des cas d'un gel des salaires sur deux ans ou deux ans et demi. Cela illustre bien le recul pour les travailleurs de la politique dite sociale du gouvernement qui, non seulement favorise de façon éhontée les patrons, mais qui aboutit à isoler et à affaiblir un peu plus les travailleurs.

Alors qu'on parle de reprise économique, alors que les profits des entreprises battent des records, le sort des salariés, lui, ne s'améliore pas. Les grands patrons, pourtant grassement payés, ont le culot d'affirmer que toute hausse des salaires tue l'emploi et le gouvernement, compréhensif comme toujours à leur égard, chipote sur l'augmentation du SMIC dont le niveau est pourtant bien trop bas.

En maintenant une pression sur les salaires, en les laissant au niveau le plus bas possible, les patrons engrangent autant de profits supplémentaires sur le dos des travailleurs, avec l'approbation et l'aide du gouvernement.

Dominique CHABLIS

Transports en commun de la région parisienne

NON À LA HAUSSE DES TARIFS !

Le 1^{er} juillet, la Carte orange mensuelle utilisée par tous ceux qui travaillent ou se déplacent souvent dans la région parisienne va augmenter de 2,1 %, dans le cadre d'une augmentation générale moyenne de 1,8 % des tarifs des transports en commun de la région parisienne.

Beaucoup de salariés disposent de moins d'argent. Les emplois précaires augmentent, et même

ceux dont le salaire augmente théoriquement un peu voient l'augmentation des prélèvements amputer leur paye.

Pendant ce temps, les conditions dans lesquelles les voyageurs sont transportés dans les trains et les métros se dégradent... et pour ceux qui doivent utiliser leur voiture le prix de l'essence augmente.

S.F.

LA GRANDE MISÈRE DES PRISONS

Le livre du médecin de la prison de la Santé, Véronique Vasseur, avait déjà jeté un pavé dans la mare et rappelé la grande misère des prisons françaises. C'est maintenant le tour des députés de découvrir le monde carcéral : une commission parlementaire a enquêté pour une éventuelle réforme du système pénitentiaire.

Ce qui frappe d'abord c'est l'étonnement des députés qui, sortis tout droit de leur monde feutré et protégé, ont été « secoués » par ce qu'ils ont découvert sur les prisons. On suppose qu'il en serait de même s'ils avaient approché le travail en usine ou la vie en HLM!

Ils ont appris qu'en prison il peut y avoir « six jeunes entassés dans une cellule pour deux », des « délinquants sexuels », « violeurs ou pères incestueux » à « l'air respectable », un détenu en quartier disciplinaire « condamné à deux

ans de prison, et (depuis) six ans dans une centrale ».

Il y a aussi « la double ségrégation entre les « Maghrébins » et les autres, et entre les délinquants sexuels et les autres », le fait qu'on « occulte les problèmes de viol et de sexualité dans les prisons », et bien sûr la « surpopulation » carcérale.

En tout cas, aucun député n'a découvert de prisons « trois étoiles », le bobard classique qui traîne dans les journaux dès qu'il y a une explosion de mécontentement dans une prison.

Emus par leur visite, les parlementaires doivent rendre le 5 juillet un rapport qui trace les grandes lignes d'une réforme du régime pénitentiaire. La commission dit souhaiter aller au-delà de l'amélioration des conditions d'existence des 53 000 détenus qui peuplent quelque 187 établissements pénitentiaires.

Elle estime qu'il faut d'abord réduire la population carcérale. Elle dénonce notamment les « courtes peines » pour des faits qui, à ses yeux, ne devraient pas justifier un empri-

sonnement qui mélange petits délinquants et malfrats chevronnés. Elle envisage donc des alternatives à l'incarcération (régime de semi-liberté, travaux d'intérêt général, bracelet électronique, chantiers de jeunesse).

Elle songe aussi à des unités de vie familiale, des possibilités d'expression pour les détenus et le droit à un travail qualifié correctement rémunéré et non plus mal payé comme c'est le cas actuellement (les industriels du jouet suivront-ils ?). Elle parle de faire donner une formation psychologique aux « matons » (les gardiens de prison) et de féminiser la profession. Il est souhaité que les détenus puissent bénéficier d'une aide psychiatrique en cas de besoin et d'une aide médicale pour s'attaquer à la toxicomanie qui pourrit la vie des prisonniers. Enfin, la commission plaide pour une meilleure aide à la réinsertion.

Les parlementaires ont également noté que la magistrature, qui théoriquement devrait contrôler la prison et empêcher les dérives, a levé le pied.

Le choc ressenti par les députés a été tel que les solutions « sécuritaires » que certains d'entre eux servent à leurs électeurs en période électorale sont ici remises au placard. Même la députée réactionnaire Christine Boutin, qui s'était offusquée du Pacs, a estimé nécessaire un « débat de fond sur la perpétuité ». Selon elle, « tous les détenus sont amendables. Tous sortiront un jour : c'est l'intérêt du détenu, mais aussi celui de la société. » Elle souhaite par exemple « qu'une peine doit pouvoir être définitivement effacée du casier judiciaire quand un condamné sort de prison ».

Tout cela est bel et bon... à condition que cette commission ne serve pas d'éteignoir, selon la formule classique : « Quand je veux enterrer un problème, je crée une commission ».

La situation réelle des prisons est connue depuis longtemps. On assiste périodiquement à des mutineries de détenus. On parle aussi régulièrement de réformes, mais rien n'a jamais été fait de sérieux. L'isolement des prisons vis-à-vis de l'ensemble de la société

est tel qu'on peut y laisser pourrir les hommes et les femmes sans que rien n'y paraisse... Et comme la situation sociale s'est plutôt dégradée ces dernières années, les prisons qui sont finalement remplies, en majorité, de détenus originaires des couches les plus déshéritées ont eu tendance à voir leur population augmenter.

Étant donné le dogme qui guide le gouvernement, celui des restrictions budgétaires qui fait des ravages dans toute la société et notamment tout ce qui est équipements collectifs (transports, services postaux, hôpitaux, etc.), cela augure mal des suites réelles et des améliorations qui seront finalement amenées aux prisons, d'autant plus que cela reste un secteur méprisé de l'opinion et qu'à l'approche d'élections, les candidats ne s'afficheront certainement pas en « réformateurs » de ce côté-là. A moins que la crainte de se retrouver un jour eux-mêmes en prison, à cause des « affaires », finisse par les motiver...

Jacques FONTENOY

USA

La peine de mort

UNE PRATIQUE BARBARE

Au Texas, un nouveau condamné à mort a été exécuté le 22 juin. Gary Graham, un Noir de 38 ans, avait été condamné à mort en 1981 pour meurtre. Il contestait l'unique témoin à charge, les conditions de son procès, et réclamait la réouverture de celui-ci.

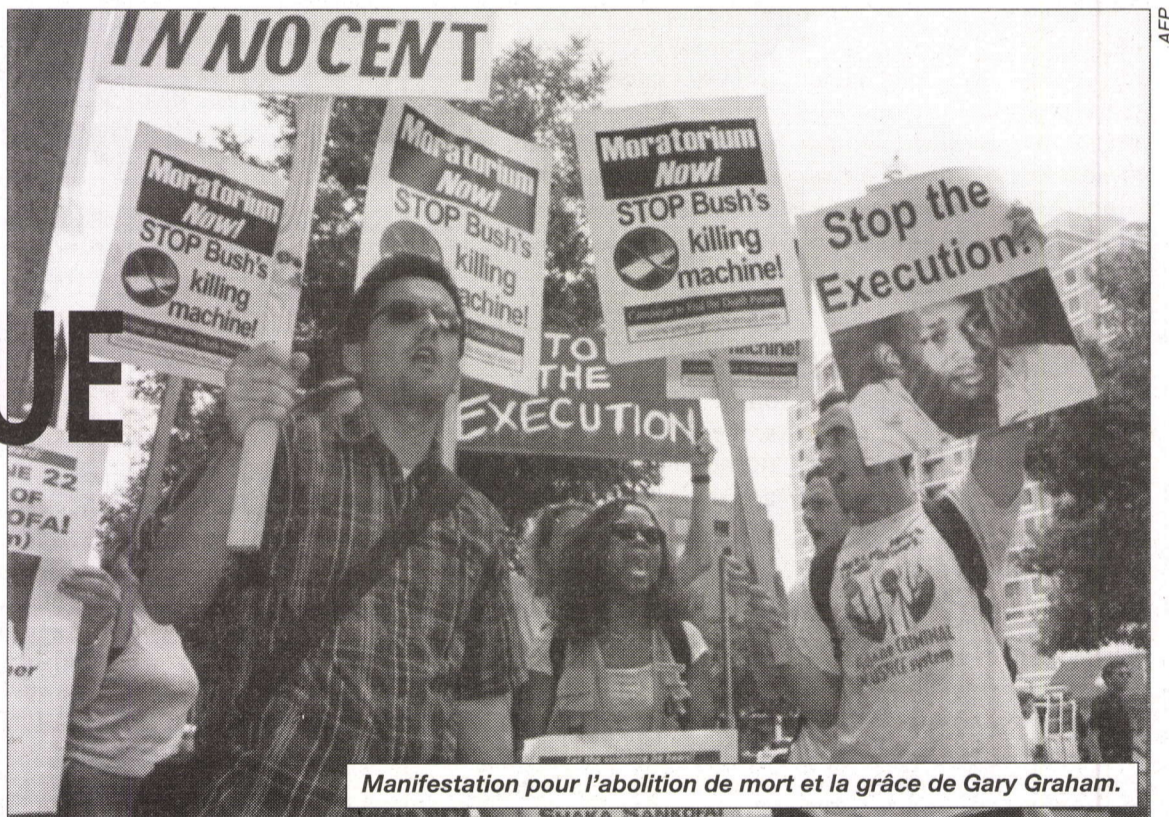
Rien n'y a fait. Si l'exécution a été retardée de quelques heures, ce qui a peiné Bush, le gouverneur du Texas, empêché de ce fait d'annoncer l'exécution à un moment de grande écoute, elle a néanmoins eu lieu.

Depuis 1995, Bush junior a signé 134 ordres d'exécution. Tout juste si, pour la première fois depuis cinq ans, il

a accordé un sursis de trente jours à un autre condamné à mort sur le point d'être exécuté, afin que des tests ADN puissent être effectués.

Ce qui peut faire évoluer Bush et ses semblables, ce ne sont pas les remords et autres doutes auxquels ces gens-là sont insensibles, mais uniquement l'évolution de l'opinion publique américaine dont ils convoitent les suffrages pour la prochaine élection présidentielle.

Heureusement, en quelques années, le nombre des adversaires de la peine de mort aux Etats-Unis serait passé de 6 à 34%. Et l'exécution de Gary Graham



Manifestation pour l'abolition de mort et la grâce de Gary Graham.

a été l'occasion d'importantes manifestations des abolitionnistes, qui ont mis Bush junior quelque peu en difficulté.

Les erreurs judiciaires, le nombre de condamnations à mort – près de 6 000 en 25 ans –, la barbarie que tout cela manifeste, sans parler de l'action des adversaires de la peine de mort, font effectivement réfléchir de plus en plus une partie de la population des Etats-Unis. Mais pas ses politiciens.

Michel ROCCO

Vie sauve et liberté pour Mumia Abu-Jamal

Le collectif de soutien à Mumia Abu-Jamal nous rappelle qu'il organise le **MARDI 4 JUILLET** (jour de la fête nationale aux États-Unis) des rassemblements et des manifestations pour exiger un nouveau procès pour Mumia.

Il rappelle que « Mumia Abu-Jamal, journaliste noir américain militant, « la voix des sans-voix », clame son innocence depuis 19 ans dans le couloir de la mort. Ancien responsable à l'information du Parti des

Panthers Noires à Philadelphie, dénonciateur inlassable du racisme institutionnel et des violences policières contre les opprimés, Mumia Abu-Jamal a été victime d'une machination du FBI » et ajoute qu'aujourd'hui, « devant une situation d'extrême urgence, il nous faut plus que jamais multiplier les initiatives ».

Lutte Ouvrière s'associe aux manifestations qui auront lieu à l'occasion du 4 juillet et à d'autres pour exiger la vie sauve pour Mumia Abu-Jamal.

Décryptage du génome humain

LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE NE FAIT PAS BON MÉNAGE AVEC LE PROFIT

Lundi 26 juin, plusieurs équipes publiques et privées engagées dans le décryptage du patrimoine génétique humain ont annoncé conjointement au Japon, en Grande-Bretagne, en France et aux États-Unis qu'elles avaient pratiquement atteint leur objectif.

Même si le décryptage complet et la compréhension du rôle des gènes ne sont pas attendus avant deux ou trois ans, cette avancée de la science laisse entrevoir de grands progrès dans la détection, et au-delà le traitement, de certaines maladies génétiques aujourd'hui incurables comme la myopathie ou la maladie d'Alzheimer.

Les enjeux ne sont pas seulement énormes pour la connaissance du corps humain et la médecine de demain. Ils le sont aussi pour les laboratoires privés et les grands trusts pharmaceutiques qui salivent déjà sur les retombées financières qu'ils pourraient tirer de cette connaissance. Et il n'a pas fallu attendre bien longtemps pour que soit posée la question de savoir si les gènes pouvaient être ou non brevetés, c'est-à-dire devenir la « propriété intellectuelle » exclusive de quelques grands groupes.

Pour beaucoup, ce débat sur la privatisation du décryptage des gènes semble aussi fou qu'indécrot. D'autant que si des progrès sensibles ont pu être réalisés dans les laboratoires, c'est en grande partie grâce à l'argent public et aux fonds collectés auprès des particuliers. En France, par exemple, le « Génoscope » d'Evry, qui travaille sur le séquençage du chromosome 14 et participe au consortium international sur le génome humain, tire

une bonne partie de son budget de fonctionnement des fonds collectés au fil des ans dans le cadre du Téléthon. Dès lors, pourquoi tous ceux qui ont participé à ces collectes pour faire avancer la science et accélérer la découverte de traitement contre certaines maladies ne se considéreraient-ils pas légitimement et collectivement « propriétaires » de ces découvertes ? Et au nom de quoi devraient-ils se laisser déposséder par les industries pharmaceutiques et les laboratoires qui leur sont liés ?

Oui, l'attitude de ces trusts est écœurante : après avoir bien profité de la collectivité, ils voudraient maintenant s'approprier les résultats de cette recherche pour, au-delà, se réserver l'exclusivité des médicaments... et tirer d'énormes profits sur le dos de la Sécurité sociale et des autres systèmes de couverture, comme ils le font déjà avec les autres traitements.

Quant à ceux qui n'auront pas les moyens de payer, ils se verront cyniquement refuser l'accès à ces traitements comme c'est déjà le cas pour le sida et bien d'autres maladies que l'on pourrait combattre en Afrique, en Asie ou en Amérique latine.

Comme tous les domaines d'activités, la recherche médicale n'échappe pas à la rapacité et aux détournements de ceux qui n'ont pour objectif que la recherche du profit. Et il en sera ainsi tant que l'humanité ne sera pas débarrassée de cette maladie qui fait bien plus de ravages que les virus ou les malformations génétiques : la propriété privée et le profit capitaliste.

Roger MEYNIER

Monaco, CAPITALE EUROPÉENNE ET... FRANÇAISE

Le Groupe d'action financière (le GAFI) dépendant de l'OCDE a récemment fait un recensement des paradis fiscaux et autres territoires où détenteurs de capitaux et mafieux de toutes sortes peuvent échapper au fisc et blanchir leur « argent sale ».

En tête du palmarès viennent les Bahamas, le Lichtenstein, les Iles Cook, Israël, le Liban. Mais le rapport s'est fait plus prudent pour les territoires directement liés à des puissances européennes comme les îles de Jersey ou Guernesey, Gibraltar ou Monaco.

Pourtant un rapport parlementaire préparé dans le cadre d'une mission de l'Assemblée nationale met en évidence les responsabilités de la Principauté de Monaco dans le blanchiment de l'« argent sale » et insiste sur l'attitude des autorités françaises qui se montrent d'une totale bienveillance à l'égard de ces pratiques.

Ce rapport ne fait en réalité aucune révélation. Il est en effet de notoriété publique que la richesse de la Principauté est due à la présence de richissimes résidents attirés par la quasi-absence de fiscalité et à l'anonymat des comptes. Déjà en 1993 un rapport parlementaire consacré à la Mafia mettait en cause les complicités de Monaco dans le traitement de l'argent sale.

Cela dit, le rapport aura au moins l'intérêt de rappeler quelques pratiques pour le moins délictueuses. Ainsi le document souligne que Monaco est devenu (avec les îles de Guernesey et de Jersey) un « centre offshore favorable au blanchiment ». Le rapport insiste sur le fait que la principauté « a choisi une législation fiscale, une législation commerciale et un mode

de coopération judiciaire qui ne satisfait pas aux normes internationales et européennes. »

En fait la fiscalité privilégiée existant à Monaco attire de nombreux capitaux, et ce d'autant plus fortement que l'anonymat des transactions est garanti. Ainsi il n'existe aucun fichier centralisé des comptes bancaires permettant par exemple à la justice de connaître en quelques heures la nature et les détenteurs de ces mêmes comptes bancaires. Par ailleurs de nombreuses sociétés, souligne le rapport, « servent de prête-nom aux opérations douteuses de certains établissements de crédits ». Quelle aubaine pour les trafiquants et les mafieux, mais aussi pour des capitalistes « respectables » soucieux de recycler l'« argent sale » ou d'échapper à la



fiscalité de leur propre pays.

Il faut croire que cette politique a du succès puisque pour une population de 30 000 habitants (5 000 Monégasques, 12 000 Français et 12 900 étrangers tiers) les banques gèrent 340 000 comptes dont 61 % sont détenus par des non-résidents. On compte ainsi 10 fois plus de comptes courants que de résidents !

Mais le plus intéressant dans ce rapport n'est pas tant le rappel de pratiques déjà connues que l'attitude de la France vis-à-vis de ce détournement organisé.

Le rapport rappelle en effet la forte présence de la France dans l'administration monégasque. La plupart des hauts postes de l'administration et du gouvernement sont détenus par des Français (ministre d'Etat, conseiller du gouvernement pour l'Intérieur, directeurs des services fiscaux et des services judiciaires). De même les banques sont soumises au contrôle de la Banque de France. Mais tout ce

Guerre d'Algérie : DES MI

Le Monde a publié le 20 juin le témoignage d'une ancienne militante du FLN algérien qui, torturée durant plusieurs mois en 1957 à Alger, voudrait aujourd'hui retrouver la famille du médecin militaire français qui l'a sauvée en l'aidant à quitter le centre de torture.

A cette occasion, Massu, qui commandait alors les troupes françaises à Alger et, en conséquence, les tortionnaires qui y opérèrent, et Bigeard, un de ses adjoints de l'époque, ont été interrogés sur la pratique de la torture durant la guerre d'Algérie.

Massu regrette du bout des lèvres, minimise son rôle mais au fond confirme : « A ce point-là, je ne savais pas, je n'étais pas directement dans le coup. Le principe de la torture était accepté, mais personnellement j'avais autre chose à faire, et je n'y ai jamais été directement mêlé ». Quant à Bigeard, apparemment pas d'accord avec Massu, il nie effrontément en parlant de lui à la troisième personne, comme si de toute façon il s'agissait de quel-

qu'un d'autre : « Ce papier est malvenu ; Bigeard reste un modèle pour la France, vous faites mal à ce type qui vit pour son pays. »

En revanche, quand il s'agit de dégager sa responsabilité et de faire porter le chapeau aux gouvernements de l'époque, la mémoire revient à Massu : « Les civils, membres du gouvernement, trouvaient cela très bien. Je pense en particulier à deux d'entre eux... ». Ce fut effectivement la politique des gouvernements d'alors de donner encore davantage de pouvoirs à l'armée, d'encourager ou de couvrir ses exactions à l'encontre du FLN et de la population algérienne. En mars 1956, la quasi-totalité des députés, PCF compris, votaient les pouvoirs spéciaux à Guy Mollet, le chef du gouvernement. Ce dirigeant de la SFIO, le parti socialiste de l'époque, les utilisa pour intensifier la guerre. Ainsi, il donna des pouvoirs d'exception au super-préfet d'Alger, Lacoste, un de ses compères de la SFIO, lequel, en janvier 1957, donna carte blanche à Massu pour agir comme il l'entendait.

L'énorme majorité des dirigeants socialistes de l'époque, les gouvernements de droite qui leur succédèrent, les officiers, hormis quelques exceptions, tous furent complices de la pratique de la torture qui dura en Algérie jusqu'à la fin de la guerre. Ils le firent au nom de la « raison d'Etat ». Peu nombreux furent ceux qui la dénoncèrent.

Cet Etat, aujourd'hui, en est seulement à exprimer quelques repentirs pour les crimes de Vichy, dont on parla bien peu pendant longtemps. Quant aux exactions de la guerre d'Algérie, alors que cela fait plus de 40 ans que l'essentiel est connu, l'heure des repentances n'a pas encore vraiment sonné ; le temps sans doute pour les derniers survivants, tortionnaires d'alors et leurs donneurs d'ordre, de mourir tranquilles.

Michel ROCCO



DU

BLANCHIMENT

D'ARGENT

monde vit en parfaite confraternité, bien convaincu que pour tous, c'est « motus et bouche cousue ». D'ailleurs le rapport cite l'ancien doyen des juges d'instruction de Monaco, Charles Duchaine, un Français, qui explique que « l'on ne pouvait pas juger quelqu'un à Monaco pour blanchiment parce que c'était de nature à effrayer un certain nombre d'investisseurs et à dissuader certaines personnes de continuer à amener leur argent à Monaco ». Un autre magistrat, chargé de la division économique et financière, reconnaît que certaines affaires sont systématiquement bloquées par le gouvernement monégasque et le prince Rainier.

Bref, il y a de manière évidente des malversations, des trafics, des détournements, et les gouvernements français qui se succèdent font comme si de rien n'était. Pire même : ils reversent à un Etat, qui s'est fait de la fraude et de l'érosion fiscale une spécialité, plus de 800 millions de francs

annuels de TVA. Un comble quand on sait que les riches résidents de Monaco ne payent pas un sou d'impôt !

Ces relations privilégiées entre la France et la Principauté de Monaco n'ont rien d'étonnant. Le maintien de cette principauté archaïque avec un statut d'Etat indépendant a précisément pour fonction de mettre un certain nombre de fortunes à l'abri et de permettre à l'Etat français un certain nombre de choses en dérogation à ses propres lois, au nom de « l'indépendance » de Monaco. Ces dérogations profitent évidemment aux plus riches ; et qu'ils soient « honnêtes » ou qu'ils le soient moins, ils ont droit aux protections d'un système qui respecte la fortune, et la respecte d'autant plus qu'elle est élevée.

Alors il y a de fortes chances que le rapport de l'Assemblée nationale soit « archivé », comme les précédents, avec la mention « sans suite à donner ».

Stéphane HENIN

Le procès de José Bové et de ses compagnons

UN PROCÈS SOUS SURVEILLANCE

Le 30 juin prochain s'ouvre à Millau le procès de José Bové et de neuf autres manifestants interpellés le 12 août dernier alors qu'ils démontaient dans cette même ville un McDonald's en construction.

A l'initiative de ce geste symbolique contre un représentant par excellence, selon les manifestants, de la « malbouffe » américaine, se trouvaient les éleveurs du Syndicat des producteurs de lait de brebis et de la Confédération paysanne, décidés à protester contre la surtaxation à l'entrée de roquefort aux Etats-Unis. Les autorités américaines répondaient ainsi à une décision européenne de refuser l'importation de viande aux hormones en provenance des Etats-Unis.

Lors de la manifestation du 12 août 1999, une douzaine de manifestants avaient été interpellés, mis en examen et emprisonnés pour « destruction de biens privés ». La sévérité de ces sanctions avait choqué, comme avait choqué l'arrestation de José Bové, l'un des dirigeants de la

Confédération paysanne, venu se livrer à la police et qui se retrouvait emprisonné pendant trois semaines, refusant de payer une caution injustifiée et scandaleusement élevée. La caution fut finalement versée à la suite de collectes de solidarité auxquelles participèrent y compris des organisations d'agriculteurs américains. Dès lors, les événements de Millau s'inscrivaient dans la préparation par la Confédération paysanne du sommet à Seattle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). José Bové dénonçait pêle-mêle « la mondialisation » de l'économie capitaliste, la malbouffe, les organismes génétiquement modifiés, etc.

Aujourd'hui, le procès des dix manifestants de Millau, parmi lesquels José Bové, tous inculpés pour « dégradations en réunion et menaces de destructions ou de détériorations dangereuses pour les personnes » fait peser la menace de peines de cinq ans d'emprisonnement et de 500 000 francs d'amende sur chacun des accusés. Seulement voilà, ce procès n'a

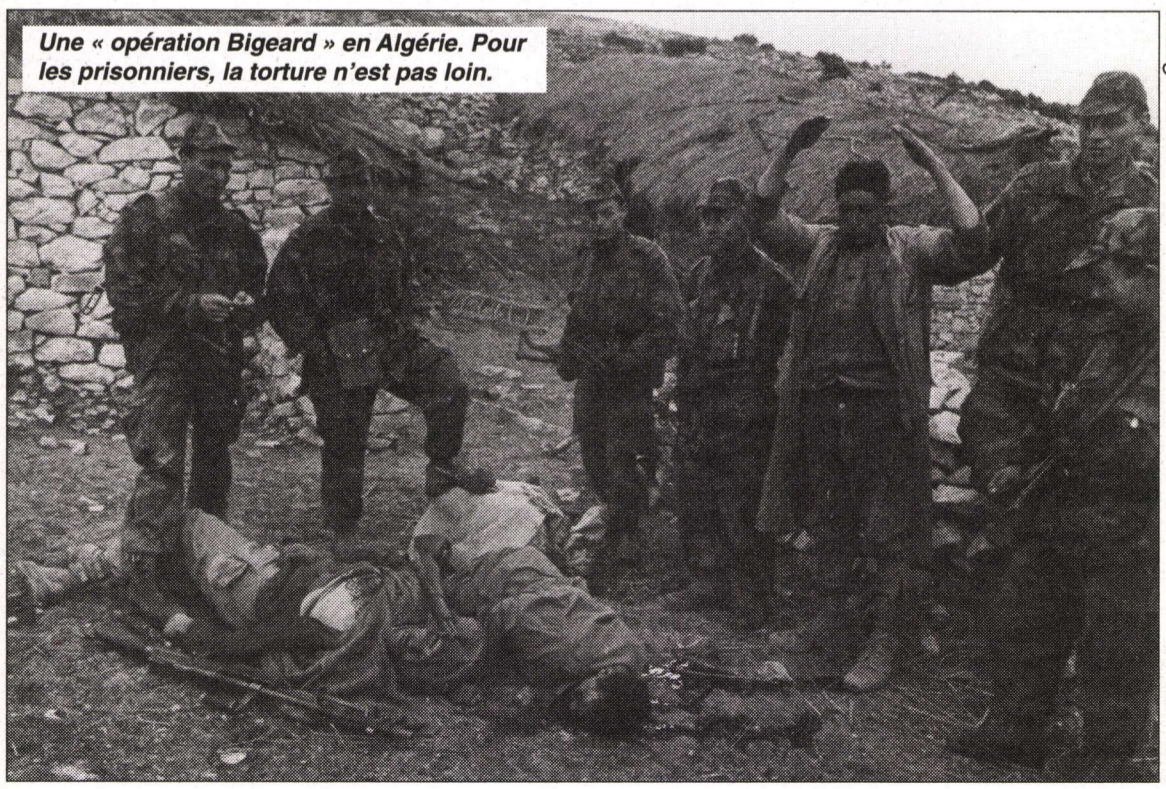
aucune chance de passer inaperçu puisque les autorités préfectorales avouent attendre quelques dizaines de milliers de manifestants pour soutenir les prévenus.

Certes, la journée du 30 juin à Millau s'annonce pour l'instant comme une fête, puisqu'elle prévoit un grand marché de produits fermiers, avec roquefort, produits biologiques variés et vins de qualité, concerts et animations devant le McDonald's, cause du délit. Mais il n'en reste pas moins que José Bové et ses compagnons sont menacés de sanctions. Alors, tous ceux qui seront à Millau ce 30 juin y viendront aussi pour dire qu'ils refusent ces inculpations et pour manifester leur solidarité face aux menaces d'une justice qui peut se montrer rapide à soutenir les puissances de l'agro-alimentaire. Et ce sera tant mieux si la solidarité autour des inculpés fait réfléchir justice et gouvernement et interdit qu'ils soient sanctionnés !

Lucienne PLAIN

MILITAIRES TORTIONNAIRES TOUJOURS AMNÉSIIQUES

Une « opération Bigeard » en Algérie. Pour les prisonniers, la torture n'est pas loin.



Gamma

Gayssot : PATRONS, JE VOUS AIME !

On savait déjà que Jean-Claude Gayssot, ministre communiste des Transports, vouait une sympathie toute particulière à Jean-Luc Lagardère invité lors d'une récente garden-party à son ministère.

Eh bien, le réseau des amitiés patronales de Gayssot ne s'arrête pas à l'Hexagone puisque le ministre des Transports ne cache pas non plus ses affinités avec Jack Welch, le patron américain de General Electric, une des plus grosses entreprises au monde (340 000 salariés). Ce même Jack Welch, reçu la semaine dernière à Matignon, aurait déclaré : « Jean-Claude est mon communiste préféré et je suis son capitaliste préféré », suscitant d'ailleurs la jalousie moqueuse de l'ambassadeur

américain en France, Felix Rohatyn, qui rétorqua : « Je croyais pourtant que son capitaliste préféré, c'était moi... ». Le Parisien, qui rapporte ces propos, rappelle en effet que depuis 1997 Gayssot est le seul ministre qui tutoie l'ambassadeur et reconnaît qu'il est devenu « un véritable ami ».

Gayssot semble persuadé que sa gouaille et son « esprit d'ouverture » lui valent une véritable reconnaissance des patrons. C'est l'aveuglement de Monsieur Jourdain qui ne se rend même pas compte de son ridicule.

Tout au plus les Lagardère et autres Welch considèrent cette relation comme amusante et insolite. Et puis, un ministre des Transports qui fait des courbettes et des ronds de jambes, ça peut toujours servir !

Grève des contrôleurs aériens

• LA SÉCURITÉ OU LES PROFITS

La grève des contrôleurs aériens, lundi 26 juin, a été un succès. Pratiquement neuf vols sur dix partant de France ou y arrivant ont dû être annulés. Quant aux vols survolant le pays (30 % du trafic aérien européen), un quart seulement a pu être assuré.

Les 4 500 «aiguilleurs du ciel» ont, par cette grève, montré leur opposition à un rapport de la commissaire européenne aux Transports dont l'adoption entraînerait la privatisation d'une partie du contrôle aérien.

Mensonge officiel

A l'en croire, et une partie de la presse a relayé ses mensonges, la Commission ne voudrait qu'améliorer la navigation aérienne et lutter en particulier contre les retards des vols. Et d'affirmer, sans jamais le démontrer, et pour cause, qu'il faudrait séparer les fonctions de régulateur de celles d'opérateur du contrôle aérien. En bref, il faudrait laisser aux Etats le soin d'édicter et de faire respecter les règles en la matière, en dessaisissant les organismes publics ou parapublics qui organisent actuellement le contrôle aérien. Cela, au profit d'organismes ne relevant pas forcément du secteur public et pouvant dépendre d'un autre pays que celui concerné. Le tout, au nom de la construction d'un «espace aérien européen unique».

Sous la présentation «technique» et «européaniste» d'une mesure prétendument nécessaire à l'amélioration du trafic aérien, la Commission de Bruxelles laisse pointer ses gros sabots. Elle veut remettre au privé un secteur qui lui échappe totalement en Europe, hormis un début de privatisation en Grande-Bretagne.

Un ciel en or

Il faut savoir, en effet, que le contrôle aérien brasse des masses d'argent augmentant à mesure que se développe un transport aérien (il a doublé en dix ans) dont les perspectives d'accroissement font piaffer d'impatience les détenteurs de capitaux.

C'est bien sûr pour satisfaire ces derniers que nombre d'Etats européens ont déjà privatisé leurs compagnies nationales. Ou qu'on commence à voir coter en Bourse des aéroports, construits sur des fonds publics mais gérés par les chambres de commerce et d'industrie.

S'agissant du contrôle aérien, il n'y a pas que les redevances acquittées par les compagnies qui excitent les convoitises privées. Nombre d'activités connexes de ce secteur (mise au point et commercialisation de logiciels de contrôle, d'appareils radars ou autres), également fort rentables, feraient les choux gras du privé en cas d'une privatisation, même partielle, du contrôle aérien.

Comme la Commission de Bruxelles ne peut l'avouer crûment, elle invoque l'augmentation des retards des vols pour avancer ses pions. Des projets que partagent, évidemment, des Etats nationaux auxquels elle rend service en évitant, par exemple, à Jospin-Gayssot d'apparaître ouvertement comme les maîtres d'œuvre de cette privatisation.

Le comble est que le prétexte invoqué n'est qu'en faible partie imputable au contrôle aérien civil. Les retards ont augmenté de 15 % en un an, a insisté la presse, mais pour des raisons sur lesquelles elle garde le silence-radio. A commencer par la croissance du trafic : la multiplication des opérations d'atterrissage et de décollage provoque, en engorgeant les aéroports, des retards en cascade qui se cumulent quand un avion manque son «créneau» d'envol. Le phénomène est

encore aggravé du fait que, dans leur course à la rentabilité, les compagnies, plutôt que des gros porteurs, préfèrent utiliser de petits avions plus faciles à remplir sur certaines lignes et donc plus rentables pour elles. Du coup, pour une même destination et un même nombre de passagers transportés, on a non plus un, mais deux voire trois vols, ce qui surcharge le contrôle aérien, et empoisonne la vie des riverains des aéroports !

La faute des compagnies et des militaires

Que la course au profit des compagnies aériennes soit la cause principale de ces nuisances et retards, c'est une évidence que s'applique à masquer la Commission européenne. Ces compagnies privées ou privatisées sont d'un tel rapport pour leurs actionnaires que, dans la logique du capital qui est celle des gouvernements comme de la Commission, ce serait un crime de les mettre en cause auprès du public. Surtout si elles devaient verser des pénalités à leurs clients pour des retards qui leur incombent dans la plupart des cas, alors qu'elles lorgnent déjà sur ce qu'elles auraient à gagner à la privatisation du contrôle aérien !

Il est une autre cause de dysfonctionnement que la Commission s'évertue à camoufler : la guerre des grandes puissances et de l'OTAN contre la Yougoslavie qui a, des mois durant, perturbé le ciel civil de l'Europe du sud et de l'est en 1999. En temps de paix, les militaires se réservent déjà 80 % des couloirs aériens, ce qui ne facilite pas le trafic civil. Mais avec la guerre des Balkans, ils ont monopolisé tout le trafic sur un bon quart du ciel de l'Europe. Les gouvernements européens qui ont mené cette sale guerre, et la Commission de Bruxelles qui l'a soutenue,

préfèrent ne pas en parler et... montrer du doigt les contrôleurs aériens civils.

Ce sont ces derniers – et plus largement tous les personnels de l'aviation civile : navigants, hôtesses, ouvriers et techniciens d'entretien, etc. – que vise encore le rapport quand il dénonce «la résistance au changement» et «exhorte les gouvernements des Etats membres qui actuellement tolèrent que des conflits du travail perturbent le trafic aérien, à s'attaquer d'urgence à ce problème». Haro sur les empêcheurs de voler en rond, au propre comme au figuré !

Et si le ciel nous tombait sur la tête...

S'ajoute à cela toute une série de mesures et recommandations qui tendent à augmenter le rendement des contrôleurs. Ce n'est pas original : gouvernements et patrons agissent tous de

même contre le monde du travail. Mais là, c'est avec un mépris évident, non seulement pour ces travailleurs, mais pour la sécurité qu'ils assurent à des millions de passagers alors que le trafic aérien atteint le seuil de saturation.

Autant dire que les contrôleurs aériens ont mille fois raison de s'opposer à une privatisation qui aggraverait leurs conditions de travail et de dénoncer la course au profit privé qui fait fi de la sécurité. Et le plus scandaleux est que la Commission, agissant pour le compte des gouvernements européens, prétend, tout au long de son projet, se préoccuper de sécurité. Car qui peut oublier qu'en Angleterre, la privatisation du rail est à l'origine de la récente catastrophe meurtrière d'un train de banlieue londonien, des économies ayant été faites sur la plus élémentaire sécurité, que des voyageurs ont payées de leur vie !

Pierre LAFFITTE

• POUR UN CIEL

Pour toutes les raisons que nous avons évoquées, la grève des contrôleurs est tout à fait légitime. Cela dit, certains éprouvent le besoin d'y mélanger un aspect national, voire nationaliste, pour s'opposer aux mesures de la Commission de Bruxelles, au nom du droit de chaque Etat à régenter ce qui se passe chez lui – ce qu'ils appellent la «subsidiarité» en jargon européen.

C'est non seulement ridicule s'agissant du ciel, où il semble encore plus choquant que sur terre de vouloir planter des barrières frontalières, mais, en plus, c'est affaiblir les revendications légitimes des contrôleurs aériens en fournissant des arguments à leurs adversaires de la

Commission. Et ceux-ci ne se sont pas fait faute de pointer dans la presse cette présentation des choses... en présentant les contrôleurs comme se battant donc au nom de revendications nationalistes réactionnaires.

Bien sûr que le contrôle aérien devrait être unique, en Europe, dans le monde entier ! Et ne pas le dire ne peut qu'être nuisible à une lutte parfaitement justifiée. Car, s'il n'y avait qu'à rationaliser le ciel européen et à ne pas tenir compte de frontières dépassées – et malheureusement pas encore vraiment abolies –, cela ne devrait pas être un problème. Mais justement, derrière cela, il y a un autre problème, social celui-là. Et c'est ce problème-là que les

La Poste
Paris Louvre
Recette principale

UNIS, LES POSTIERS FONT RECULER LA DIRECTION

A la Recette principale de la rue du Louvre à Paris, les postiers, après cinq jours de grève, viennent d'arracher l'annulation de toutes les suppressions d'emplois prévues sur le centre à l'occasion du passage aux 35 heures et la création de treize emplois. Aussi, c'est avec un sentiment de victoire qu'ils ont repris le travail.

C'est l'annonce de 23 suppressions d'emplois pour les postiers travaillant à la distribution du courrier sur les 3^e et 4^e arrondissements qui avait mis le feu aux poudres. La Poste pensait que le mécontentement resterait isolé du fait que l'opération similaire pour les 1^{er} et 2^e arrondissements n'était programmée qu'à l'automne. Au même moment, 12 suppressions d'emplois étaient annoncées aux guichets. Mais comme ceux-ci sont un établissement distinct de la distribution, les cadres de La Poste espéraient sans doute que guichetiers et facteurs ne se rejoindraient pas dans l'action.

Des garanties pour tous

Dès le début de la grève, le lundi 19 juin, cette politique commença à être mise en échec, notamment à l'initiative de certains militants qui proposèrent de se battre ensemble, tous pour un, un pour tous. C'est tous arrondissements confondus que 170 facteurs, agents de cabines, manutentionnaires et chauffeurs en grève se réunirent, et ils décidèrent que l'objectif devait être d'obtenir non seulement le retrait des suppressions d'emplois qui venaient d'être annoncées, mais égale-



ment la garantie qu'il n'y en aurait aucune sur l'ensemble du centre, y compris pour les services qui ne devaient passer aux 35 heures que plus tard. C'est dans cet état d'esprit que fut votée une plate-forme générale dans laquelle tout le personnel pouvait se reconnaître : pas de suppression d'emplois, réduction effective de la journée de travail, pas de changement d'horaires imposé, aucune augmentation de la charge de travail et six jours de congés supplémentaires. Ce jour-là, les guichetiers en grève à 100% se réunirent encore de leur côté. Mais dès le lendemain, des grévistes de la distribution étant passés les chercher, les deux secteurs se rejoignirent dans une assemblée commune, à la satisfaction générale. Cela se répéta les jours suivants.

Tous les services sont touchés

Autre motif de satisfaction, le nombre de travailleurs en grève ne cessa d'augmenter au fil des jours, lentement certes, mais sûrement. Ce fut le cas notamment pour les postiers de la distribution du 1^{er} et 2^e arrondissement, très minoritaires au début mais qui rejoignirent bientôt en plus grand nombre le mouvement, comprenant que, pour faire renoncer la direction aux plans qu'elle leur préparait pour l'automne, c'était maintenant ou jamais. Ce renforcement progressif fut sans doute dû pour une bonne part au fait qu'à aucun moment les grévistes ne renoncèrent à s'adresser aux non-grévistes. Mercredi 21 juin le nombre de grévistes dépassa les 300, les guichets restant totalement en grève et la distribution atteignant les 50%. Ce jour-là 80 postiers

du centre de tri, lui aussi situé dans le même immeuble, s'y mirent à leur tour, bien qu'ayant déjà contraint leur direction à revenir sur les suppressions d'emplois qu'elle voulait leur imposer.

La direction de La Poste a cédé

Ce mercredi-là, au troisième jour de la grève, les directions des guichets et de la distribution qui avaient quasiment fait le mort jusque-là affichèrent une attitude provocatrice et méprisante, déclarant notamment que s'il y avait zéro suppression d'emplois, les facteurs ne travailleraient plus que 30 heures, et que c'était hors de question! On apprenait également qu'au CTC La Chapelle, un centre de tri lui aussi en grève depuis lundi pour réclamer des effectifs, le directeur avait déclaré qu'il n'y aurait rien, «la donne ayant changé avec la grève de Paris Louvre».

On pouvait penser que la direction de La Poste se préparait à une épreuve de force. Il y a plusieurs mois, elle avait fait durer de longues semaines les grèves de Nice et de Toulouse. Puis, suite à ces conflits, elle avait reculé en quelques jours lorsque le problème s'était posé dans des bureaux parisiens comme Paris 6 ou Paris 14, ne voulant pas alors prendre le risque d'un conflit qui aurait pu s'élargir en région parisienne. Y avait-il un nouveau revirement?

Les grévistes s'y préparèrent, les provocations de la direction n'ayant fait que renforcer leur détermination à obtenir satisfaction. Face à cela, la direction de La Poste décida de passer par-dessus les directions locales pour éteindre un conflit qui, s'il

avait duré, aurait pu cristalliser un mécontentement bien plus large des postiers. Il y eut bien une dernière tentative des directions locales de Paris Louvre, jeudi matin, de transiger sur une réduction de moitié des suppressions d'emplois. Cela ne réussit qu'à déclencher un tollé parmi les grévistes au cri de «Zéro suppression, zéro!». Mais quelques heures plus tard, c'est à la direction de Paris Centre-Nord que la délégation des grévistes et des représentants syndicaux étaient reçus. Le directeur de Paris Centre-Nord annonça d'emblée zéro suppression d'emplois. Les autres revendications furent ensuite satisfaites, à l'exception du paiement intégral des jours de grève (seuls deux jours sur cinq furent payés). Et vendredi 23 juin, la grève continuant, les directions locales durent bien s'incliner sur divers problèmes d'horaires et de charge de travail, et créer pour cela 13 emplois de plus.

La lutte unie a payé

Les postiers de Paris Louvre ont repris le travail avec le sentiment d'avoir fait reculer la direction de La Poste non seulement sur les attaques qu'elle leur avait annoncées, mais aussi sur celles qu'elle leur programait pour plus tard. Des garanties ont été obtenues pour tous et, conformément à ce qui avait été décidé, personne n'a été laissé au bord du chemin. Et beaucoup sont conscients que ce qui a permis ce succès, c'est leur unité, leur capacité à surmonter les divisions sur lesquelles la direction de La Poste s'entend habituellement à jouer, et la crainte qu'ils ont réussi à lui imposer grâce à cela.

Correspondant L.O.

SANS FRONTIÈRES...

travailleurs ont tout intérêt à faire le plus clairement apparaître, en opposant leurs propres intérêts à ceux que défendent la Commission et les gouvernements nationaux.

Car, imaginer que la Commission, ici comme en d'autres domaines, soit autre chose que le paravent d'Etats nationaux désireux d'offrir de nouvelles parts de gâteau à leurs capitalistes, ce serait se bercer d'illusions. Ou pire, laisser croire aux travailleurs concernés que leur Etat n'y serait pour rien en dédouanant son gouvernement.

Bien évidemment, il n'en est rien. Il suffit de ne pas oublier ce qui vient de se passer, en France, dans un domaine voisin du contrôle aérien et de se

rappeler ce que scandaient des travailleurs d'Air France manifestant contre la privatisation de leur compagnie : «Juppé l'avait rêvée, Jospin l'a réalisée!» Et pour cela, d'ailleurs, Jospin n'a même pas eu besoin de se camoufler derrière la Commission européenne : il s'est borné à laisser son ministre PCF des Transports, Gayssot, marteler contre toute évidence qu'il ne privatisait pas Air France mais «laissait son capital respirer». Eh oui, il n'y a pas que les Commissaires européens qui ne manquent pas d'air... quand il s'agit de nous faire prendre des vessies pour des tours de contrôles.

P.L.

Alstom La Courneuve Seine-Saint-Denis

Un délégué menacé de licenciement **UNE PROVOCATION PATRONALE**

A l'Alstom, la direction, non contente de vouloir continuer à appliquer son plan de licenciements, s'en prend à un délégué qu'elle veut licencier !

A l'usine de La Courneuve dans le cadre des actions contre le plan de licenciements, nous avons fait grève et manifesté au siège de notre filiale, le 15 juin. Alors que l'entreprise était bloquée par les salariés à La Courneuve, un directeur avait voulu pénétrer malgré tout. C'est à cette occasion qu'il a accusé Jean-Paul Gady, délégué central du syndicat FO,

d'avoir proféré des menaces à son égard, constatées par un huissier plus que complaisant.

En fait, il s'agit là d'un coup monté par ce directeur, qui a l'habitude de comportements arrogants et qui n'en est pas à sa première provocation. Son attitude est couverte par la direction générale qui ne l'a pas désavoué. Il y aurait eu « violence » prétendent-ils... Comme si la pire violence n'était pas de vouloir priver de leur salaire des centaines de travailleurs du site !

La scandaleuse attitude de la direction n'est pas restée sans réponse. Depuis mardi 20 juin, jour où notre camarade a reçu la lettre le

convoquant à un entretien préalable à son licenciement, nous sommes en grève dans deux des établissements du site de La Courneuve, LCA et les Travaux Extérieurs. Il est bien sûr évident que cette répression est indissociable de la lutte contre les licenciements et les suppressions d'emplois à l'Alstom, et en particulier de la disparition programmée de LCA, ainsi que d'autres sites du groupe dont celui de Lys-lez-Lannois, dans le Nord, près de Roubaix.

Chaque jour, nous montons à la direction accompagnés de travailleurs de Rateau, autre entreprise Alstom du même site, et tous ensemble nous exigeons le retrait de la procédure et dénonçons la vraie violence qui nous est faite, les licen-

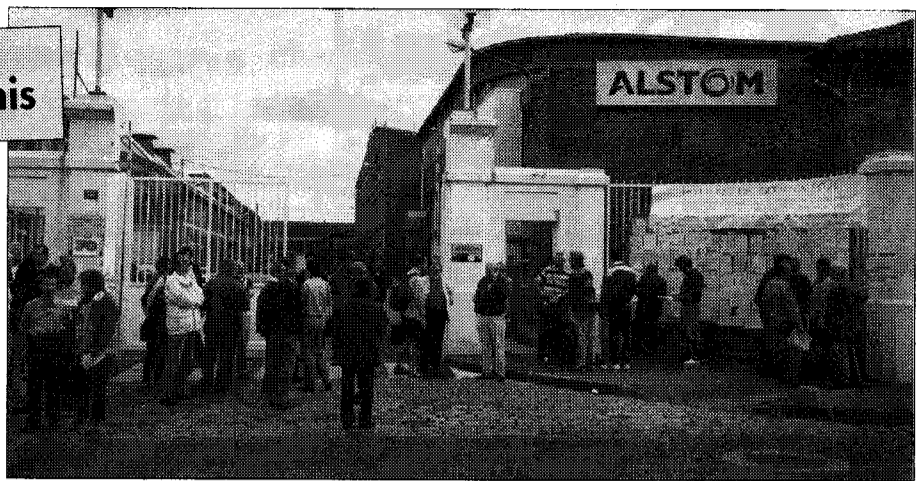
ciements annoncés. Ainsi le vendredi 23 juin, lors d'un rassemblement à la porte, 70 camarades de Saint-Ouen, eux aussi menacés d'un plan de licenciements, sont venus exprimer leur solidarité et leur exigence de l'arrêt de tout plan de suppressions d'emplois dans le groupe.

Le lundi 26, la direction campait sur ses positions. Et le lendemain mardi, les travailleurs de Lys-lez-Lannois et ceux de La Courneuve sont intervenus, sans y être invités, au Comité de groupe qui se tenait dans les salons luxueux du Pavillon Dauphine. Porte Dauphine. Les membres de la direction étant arrivés après les premiers grévistes occupant les lieux, elle a pu s'éclipser, et rebrousser chemin. Mais elle

à quand même manqué les petits fours. Et le fait que nous soyons entrés en cortège par l'Avenue Foch pour aller rendre visite au siège n'était pas fait pour lui plaire. Finalement l'entrevue avec une délégation qu'elle a dû recevoir n'a rien donné.

Face à la colère des travailleurs, face à la protestation qui s'est exprimée par des téléx, motions, aux prises de positions venues des quatre coins du pays, il faudra bien qu'Alstom recule. Un trust arrogant, qui accumule les milliards de bénéfices en même temps que les suppressions d'emplois et veut en plus se débarrasser des délégués, cela ne doit pas être toléré.

Correspondant LO



Rhodia Saint-Fons Rhône

C'EST BON POUR LE MORAL

Mercredi 21 juin, alors que les ouvriers de Rhodia Belle-Etoile à Saint-Fons, près de Lyon, reprenaient le travail après six jours de grève et obtenaient le paiement de la prime de 6500 F revendiquée (voir LO n° 1667), c'était au tour de l'usine Rhodia Saint-Fons Chimie d'entrer en lutte contre le licenciement d'une de leurs collègues.

Il faut dire que le mécontentement s'était déjà exprimé à plusieurs reprises ces dernières semaines. En effet, dans tous les ateliers, les conditions de travail se sont aggravées car la direction a progressivement supprimé des postes dans les ateliers, ce qui a pour conséquence non seulement d'alourdir notre charge de travail, mais aussi de remettre en cause notre sécurité. Des pétitions et des débrayages avaient donc été organisés dans différents ateliers pour réclamer essentiellement du personnel supplémentaire, mais les préoccupations des travailleurs portaient aussi sur la revalorisation des salaires. Cependant, jusqu'à présent, ces mouvements se déroulaient secteur par secteur.

Finalement, c'est l'attitude

de la direction qui a réussi à nous mettre tous d'accord. En annonçant le licenciement, soi-disant pour « raisons économiques », d'une employée travaillant dans les bureaux, elle a suscité l'indignation de tous, car il était évident pour tout le monde que Rhodia réalise suffisamment de bénéfices pour pouvoir maintenir les emplois actuels. D'autant plus qu'elle avait déclaré fièrement dans la presse, un mois auparavant, qu'elle avait doublé les dividendes versés aux actionnaires !

Aussi, le mercredi 21 juin, le débrayage organisé par les syndicats fut un véritable succès et nous organisâmes sur le champ une délégation de plus de 100 personnes pour aller signifier à la direction notre indignation et notre refus de tout licenciement, conscients que l'accepter aujourd'hui, c'était laisser la porte ouverte à d'autres licenciements dans l'avenir. Devant l'obstination de la direction, nous décidâmes alors de poursuivre la grève et de bloquer les portes d'entrée. Très vite, les ateliers s'arrêtèrent et plus aucune production ne sortait. Du coup, au portail, qui était devenu le rendez-vous des grévistes, le moral était au beau fixe. Pour les plus jeunes d'entre nous, il s'agissait de la première véritable grève et nous étions fiers d'avoir réussi à bloquer toute l'usine. Les discus-

sions allaient bon train, entre nous, mais aussi avec les ouvriers des entreprises extérieures, bloqués devant l'usine, qui affichaient volontiers leur solidarité. L'après-midi, les équipes prenant la relève rejoignirent spontanément la grève.

La direction fit bien une tentative pour nous intimider en convoquant un huissier dès l'après-midi, mais cela ne réussit qu'à faire monter la colère d'un cran. Et le lendemain, quand sept ouvriers reçurent leur lettre d'assignation, nous étions bien déterminés à les accompagner nombreux au tribunal.

Finalement, le vendredi après-midi, la direction, consciente certainement que nous ne céderions pas, renonça au licenciement, abandonnant toute poursuite judiciaire et payait un jour de grève.

Par deux fois en quelques jours, la direction de Rhodia a dû céder devant les travailleurs en lutte. Depuis des mois elle se croyait sûre d'elle et affichait une arrogance dont nous n'avons pas l'habitude. Elle pensait que pour doubler une nouvelle fois ses bénéfices, elle pourrait faire passer toutes ses mesures de suppression de postes sans trop de réaction. Elle croyait avoir les mains libres et avoir à faire à des travailleurs plus dociles. Par deux fois, elle s'est lourdement trompée.

SNCF Chambéry Savoie

GRÈVE DE 24 HEURES À L'ÉQUIPEMENT

Pour réclamer des embauches, les cheminots du secteur Equipement de la Région SNCF de Chambéry ont fait grève 24 heures, le mardi 27 juin.

Le manque d'effectifs se faisait cruellement sentir dans ce secteur d'environ 1200 travailleurs, qui s'occupent des voies, des aiguillages, des installations électriques, des caténaires et des télécommunications internes à la SNCF. Cela se traduit d'une part par des charges de travail en augmentation et des conditions de travail qui se dégradent. La direction a sorti un nouveau plan de réorganisation, dont l'un des effets serait, sous prétexte de faire, sur le terrain, des équipes plus conséquentes, de ne pas remplacer les départs à la retraite. Par exemple, elle remplacerait trois équipes locales de 5 par une équipe de 12 : 3 emplois seraient donc supprimés au passage.

Le manque d'effectifs se traduit d'autre part par une grande irrationalité des interventions sur le terrain, qui peut entraîner des conséquences graves au niveau de la sécurité. Par manque de personnel, les chantiers d'entretien, des voies par exemple, sont faits dans la hâte, car d'autres travaux attendent ailleurs. Des cheminots de la voie disent qu'ils ne font que le plus urgent de l'urgent. Les défauts sur les voies sont bien moins corrigés, voire pas corrigés du tout. Résultat : il y a deux semaines, un

train de voyageurs, entrant en gare d'Annecy, quitte la voie. Le déraillement lui est épargné seulement par le quai, qui maintient le train debout.

L'appel à la grève du 27 juin était lancé par la CGT et par SUD. Près de 200 cheminots de l'Équipement, dont les équipes sont dispersées sur l'ensemble de la région, se rassemblaient le matin devant la gare de Chambéry. Ils allaient en cortège jusqu'à la direction régionale, où se tenait un CE annuel sur la régularité des circulations. Les délégués et les cheminots eux-mêmes interpellaient la direction de l'Infrastructure, dont ils dépendent. Celle-ci ne savait parler que de budget et d'augmentation de la productivité. Ce langage ne pouvait pas convaincre les grévistes, qui ont maintenu une présence dans la salle de réunion et sont restés groupés dans la cour de la direction régionale.

Finalement, les grévistes obtenaient que les embauches prévues au 1^{er} semestre 2000 (bien entamé !) soient portées de 23 à 36, alors qu'ils en demandaient 60. La direction gelait ses plans de réorganisation de chaque établissement Equipement, et reculait aussi sur quelques revendications plus particulières. Les cheminots grévistes décidaient alors de suspendre leur mouvement jusqu'en septembre.

Nul doute qu'avec une direction aussi peu soucieuse de leurs intérêts, sans parler des intérêts des usagers, les cheminots devront rester mobilisés.

Correspondant LO

Fonderies du Poitou
Ingrandes - Vienne



En grève le 21 juin, on « visite » l'usine!

Kodak
Chalon-sur-Saône

UNE SEMAINE DE GRÈVE CONTRE LES 35 H DE LA DIRECTION

IL NE MANQUAIT PLUS QUE LES 35 HEURES!

Aux Fonderies du Poitou, nous sommes actuellement plus de 1500 à produire des culasses et des carters pour l'automobile. Bien entendu, des culasses et des carters, nous en faisons, le jour, la nuit, le samedi et le dimanche. Et s'ils avaient pu obtenir une dérogation pour rallonger la semaine d'un jour, nous en ferions à coup sûr huit jours sur sept tant il est important pour l'humanité d'en produire toutes affaires cessantes.

Ces dernières années, les conditions de travail n'ont pas cessé de se dégrader du fait de l'augmentation de la productivité et de la précarité (plus de 500 d'entre nous, soit 50% des ouvriers de production, sont en effet des intérimaires). Enfin, depuis trois ans, les salaires sont bloqués, en prévision des 35 heures avaient prétendu les patrons.

Comment ces derniers entendaient assaisonner les 35 heures, on l'a su à l'occasion des négociations qui, d'avril à juin, ont réuni direction et syndicats.

Comme partout, ils ont commencé par recalculer à leur façon le temps de

travail, en déduisant les temps de pause et le temps de casse-croûte, de sorte qu'en équipes de jour, au lieu des 45 heures de présence que nous faisons à la fonte et 41 h 15 à l'alu, ils ont établi que notre temps de travail n'était soi-disant que d'à peine 36 h 30 !

Ayant ainsi trafiqué le temps de travail effectif, ils ont décidé que le passage aux 35 heures se traduirait par douze jours de RTT pour les ouvriers en équipes de jour, quatorze pour la normale et les ATAM, et deux pour la nuit. Le reste du temps, nous continuerions à faire exactement les mêmes horaires épuisants qu'aujourd'hui.

En matière de salaires, pas question que nous récupérions les augmentations qui depuis trois ans nous sont passées sous le nez. Et pas même question de compenser la perte salariale liée à la baisse du temps moyen de travail par un relèvement du taux horaire : les patrons ne proposent qu'un « complément compensatoire différentiel ».

Quant aux embauches, que la loi Aubry était censée favoriser, on est loin

du compte. S'il est bien question d'une centaine d'embauches, il faut les mettre en regard de la soixantaine de travailleurs susceptibles de partir en préretraite dans le cadre d'un accord CASA. Et pas question d'embaucher en CDI les quelque 530 intérimaires qui sont pourtant bien partie intégrante de ceux qui triment aux fonderies.

Dans ces conditions, comme c'est souvent le cas entreprise après entreprise au fur et à mesure que se mettent en place les 35 heures façon Aubry, les travailleurs des Fonderies se sont dit que, pour quelques jours de « RTT » qu'il serait certainement difficile de prendre à sa convenance, les pseudo-35 heures aboutiraient à aggraver la peine et la fatigue, pas à les atténuer.

En faisant grève à deux reprises, les vendredis 16 et mercredis 21 juin, 350 à 400 d'entre nous ont manifesté que, 35 heures ou pas, nous n'accepterions pas éternellement de voir mois après mois s'aggraver l'exploitation.

Correspondant LO

Pendant huit jours, 800 personnes sur un effectif de 2500 salariés chez Kodak à Chalon-sur-Saône ont fait grève contre le projet de passage aux 35 heures proposé par la direction au début du mois de juin, qui allait aggraver nos conditions de travail s'il était appliqué. Nous avons réussi à la faire reculer sur des points importants de son projet.

La grève a commencé le lundi 19 juin, à l'initiative d'une équipe de matin d'un secteur travaillant en 4x8. Ils ont demandé à la CGT d'appeler à la grève l'ensemble de l'usine. Durant cette première journée, les délégués ont fait le tour des bâtiments de l'usine, entraînant la grande majorité des travailleurs en postes dans la grève.

À l'origine de ce mouvement de colère, le projet présenté par la direction la semaine précédente. Ce projet prévoyait, entre autres, une annualisation du temps de travail, de la modulation avec des semaines pouvant varier de 32 à 48 heures selon les besoins de la production, la suppression des 30 minutes de pauses casse-croûte par jour dans le temps de travail effectif, le gel des jours de congé supplémentaires accordés pour l'ancienneté, et quelques embauches qui étaient loin de compenser la réduction du temps de travail...

Contre ces mesures, les grévistes ont mis en avant leurs propres revendications : refus de l'annualisation, de la modulation, la conservation de tous les acquis actuels, une réduction proportionnelle du temps de travail de 10% quel que soit le régime horaire (journée régulière, 2x8, 3x8, 4x8, 2x12), le maintien du salaire actuel en revalorisant le taux horaire, de véritables embauches, et la création d'une cinquième équipe pour les 4x8. Tous les syndicats se sont ralliés à ces revendications sous la pression des grévistes.

Dès lundi 19 juin, les deux entrées de l'usine ont été bloquées pour empêcher la circulation des camions, mais le personnel non-gréviste pouvait passer librement. À partir de mardi matin, des assemblées générales étaient organisées et les journées étaient rythmées par des informations où les syndicats

venaient rendre compte de l'avancée des négociations.

Mardi 20 juin, la direction a commencé par proposer l'alternative suivante : soit négocier très vite, mais à partir de son projet et sur quelques points seulement, soit tout reprendre à zéro mais à condition de reprendre le travail. Nous avons rejeté ce chantage, en décidant de continuer la grève tout en reprenant les négociations à zéro.

Devant la détermination des 800 grévistes, la direction décidait mercredi de s'engager sur quelques points : 145 embauches, l'abandon de la référence annuelle du temps de travail au profit d'une référence semestrielle, et 2 jours de congé supplémentaires pour le personnel en 4x8. Ces concessions ont été jugées insuffisantes lors de l'assemblée générale du jeudi. Les grévistes ont alors exigé des garanties plus précises et sur d'autres points ignorés par la direction. Ils ont demandé par exemple une référence hebdomadaire et non pas annuelle ou semestrielle, des semaines de 40 heures au maximum pour les 2x8 et 3x8, le paiement des heures supplémentaires au mois et non pas à l'année, et l'équité pour tous les régimes horaires dans la réduction du temps de travail.

Mais à partir de vendredi 23 juin, la direction a mis la pression pour éviter que le mouvement se poursuive le lundi suivant, car alors il risquait de durer une nouvelle semaine. Elle a donc répondu en partie favorablement à la demande des garanties, mais a surtout organisé une négociation marathon durant 13 heures dans la nuit du vendredi au samedi. Un protocole d'accord comprenant un appel à la reprise du travail a été rédigé et les syndicats l'ont signé dans le week-end, sans même consulter les grévistes.

Lundi 26 juin, l'assemblée générale du matin a donc appris que les syndicats avaient signé le protocole d'accord et appelaient à la reprise du travail. Certains étaient choqués par la façon dont les syndicats avaient décidé la fin de la grève dans leur dos, mais le sentiment général était quand même celui d'une victoire sur la direction, ou tout au moins que, grâce à cette grève contre la mise en place de la loi Aubry, nous avions réussi à moins perdre, cela après sept jours de grève. Le personnel en 4x8 a poursuivi la grève durant la journée de lundi pour obtenir les 5x8 (rotation en 5 équipes de 8 heures), obtenant un engagement oral sur la recherche d'un cycle moins pénible pour eux.

Correspondant LO

NSC
Guebwiller

LA GRÈVE POUR LES 500 F CONTINUE

Depuis le lundi 19 juin, les salariés de NSC à Guebwiller dans le Haut-Rhin, au nombre de 780, sont en grève illimitée jusqu'à satisfaction de leur revendication: une hausse des salaires de 500 F par mois.

Le mouvement a commencé le 8 juin par le boycott des heures supplémentaires. Travaillant 34 heures par semaine, les salariés demandaient que les heures supplémentaires au-delà de 34 heures soient payées à 50% en plus, et non au tarif normal pour la première heure et à 25% pour les heures suivantes.

Dans ce contexte, un petit secteur menaçant de se mettre en grève avait eu des augmentations de 400 à 500 F par mois.

Les rodomontades du PDG

C'est ce qui a mit le feu aux poudres. Les 13, 14 et 15 juin, les heures supplémentaires étaient boycottées et le vendredi 16 juin l'atelier de mécanique décida de se mettre en grève pour 500 F. Le lundi 19 juin toute l'usine était en grève.

Le PDG prit la grève avec légèreté et annonça ce jour-là, après avoir dit qu'il ne céderait rien, qu'il serait absent le

mardi, tout en signalant qu'une chaîne sur une porte n'était pas correcte. En réponse, des grévistes bloquèrent les vingt-trois portes de l'usine en les cadenassant avec des chaînes. Il faut dire aussi que des employés de bureau avaient demandé aux ouvriers de production de bloquer les portes de l'usine parce que les cadres voulaient les obliger à rentrer et qu'ils n'osaient pas s'y opposer de front. Mais ils n'avaient pas envie non plus de travailler ou de jouer les «jaunes». Comme le patron faisait signer parmi eux des listes de présence, des portes bloquées leur donneraient le prétexte à ne pas travailler.

Bien évidemment le patron avait trouvé là un motif pour faire pression sur les dirigeants syndicaux: «Il n'y aura pas de négociations tant qu'il y aura des chaînes». Et, plus vrais que nature, ces derniers n'ont pas «marché» mais «couru». Entre-temps, le patron, avait annoncé aux signataires des listes de présence qu'il ne les paierait pas puisque les grilles étaient fermées et qu'ils ne travaillaient pas! De quoi se mettre en grève!

Tout le travail des dirigeants syndicaux CFDT, FO, CFTC, qui n'ont pas démarré la grève, fut, à partir du jeudi 22 juin, d'expliquer que le seul moyen de débloquent la situation était de baisser les revendications et d'accepter

de laisser rentrer un certain nombre de personnes des bureaux. La CGT était d'abord partagée entre ceux qui voulaient rester fidèles aux grévistes et ceux qui voulaient sauvegarder l'unité syndicale. Finalement elle trancha en faveur des grévistes.

Ainsi, lorsque le PDG demanda 100 personnes, ils en acceptèrent 50. «A contre-cœur» ont-ils dit. Les pauvres! Les grévistes, eux, ont refusé toutes ces tractations en bloc. Mais rien n'y fit, le démon de la négociation tenait les dirigeants syndicaux et ils firent ouvrir les portes. Cinquante cadres et employés s'engouffrèrent et ressortirent avec des masses de documents, des disquettes, certains voulant même sortir leur ordinateur. Les syndicats «en manque» rencontrèrent enfin la direction et avancèrent l'idée d'une prime équivalant à la moitié des 500 F. Le PDG, probablement heureux de cette «déculottade», balaya toutes les revendications, ouvrières ou syndicales, d'un revers de main. Le vendredi les syndicats toquèrent encore à la porte et le patron leur dit d'accord pour 500 F... mais par an!

Les grévistes furent indignés et ceux qui avaient cédé à la pression des dirigeants syndicaux dirent aux militants CGT qui s'étaient opposés à cette pantalonade qu'ils avaient raison. Ceci dit

l'action démoralisante des dirigeants CFDT, CFTC et FO laissa des traces chez les grévistes. Lundi 26 juin la grève continuait mais le moral n'était pas trop là. Heureusement, pendant le week-end, les piquets de grève se sont bien organisés et une joyeuse ambiance a régné aux portes. Au menu: du sanglier, des truites... Un tract a été distribué à la population, aux portes d'une entreprise voisine avec un accueil chaleureux. Des militants ou des ouvriers passèrent à l'usine encourager les grévistes, notamment les mineurs de potasse eux aussi en lutte pour les salaires et que les ouvriers de NSC croisèrent à nouveau lors de la venue de Pierret, le secrétaire d'Etat à l'Industrie, dans la région le 26 juin.

La grève repart de plus belle

Les membres des piquets, heureux, dirent que, dorénavant, même s'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils auront quand même gagné car ils ont relevé la tête, réaffirmé leur solidarité et que demain le patron ne pourra plus les traiter comme des chiens.

Ce noyau plus décidé d'une cinquantaine de grévistes l'emporta et la grève a continué. L'intersyndicale se prononça pour la continuation de la grève et même pour

des assemblées générales où tout puisse se décider ensemble, ce qu'elle refusait jusque-là. La démonstration avait été faite que se coucher devant le patron ne fait que l'encourager à se montrer plus ferme. Et mardi 27 juin, c'est le PDG qui rajoutait une couche contribuant à regonfler le moral de tous les grévistes.

Ce matin-là une poignée de cadres entraînant quelques employés de bureaux manifestaient devant les bureaux en criant pitoyablement: «On veut travailler!», avec une banderole portant le même slogan. Ce qui est assez pittoresque pour des gens dont la majorité ne font quasiment rien pendant toute l'année. Cela eut comme résultat de mettre en joie les grévistes qui firent fuir la manifestation sous les quolibets les mieux choisis. Et les cadres ayant dit qu'ils allaient revenir, tous les grévistes attendent avec impatience le retour de ces gens qui ne veulent travailler que pendant les grèves.

En tout cas, hésitante le lundi, la grève était repartie de plus belle le mardi 27 juin, avec les grévistes décidés à multiplier les actions pour faire connaître le mouvement; leur tract se terminait par les mots suivants: «Nous avons tous les mêmes intérêts et pour les défendre la grève est notre seule arme. Nous vous invitons à venir discuter avec nous et à nous soutenir. La meilleure façon de nous soutenir est de faire grève, vous aussi, pour vos revendications.»

Correspondant LO

Mines de Potasse d'Alsace

Deux débrayages pour les salaires et l'avenir des mineurs

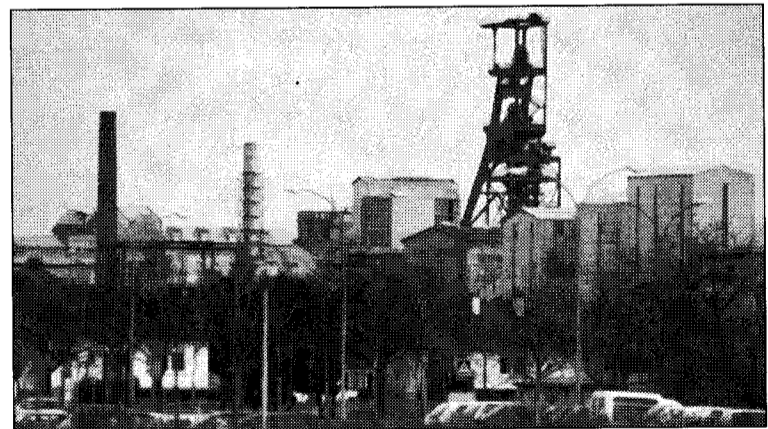
Après un débrayage il y a quinze jours où la direction des Mines de Potasse d'Alsace lâchait environ 90 F par mois, elle ajoutait toutefois une condition: «Il faut que les syndicats signent avant telle date sinon vous n'aurez rien.» Ça n'a fait ni une ni deux, 250 mineurs ont

redébrayé jeudi 22 juin et ont envahi le conseil de surveillance, exigeant l'annulation de l'ultimatum et une augmentation plus conséquente.

Le président du conseil de surveillance a accordé la reprise des négociations salariales auxquelles la direction des MDPA avait mis fin par

son ultimatum. Dans la même réunion, il promettait d'intervenir pour que le ministre de l'Industrie reçoive les mineurs afin d'améliorer l'accord sur l'avenir des salariés comme le demandent également les mineurs.

Mais apprenant que Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'Industrie, serait



Gamma

mardi 27 juin dans la région, l'intersyndicale appelait les mineurs du poste de l'après-midi à ne pas descendre et à faire un brin de conduite au ministre. Ce dernier se trouva coincé sur la route par une opération escargot, contraint à son corps défendant à manifester avec les mineurs.

Parvenus à destination, ces derniers rencontrèrent une délégation de NSC en

grève pour 500 F d'augmentation. Le ministre promit alors aux mineurs de rouvrir dans les plus brefs délais les négociations sur les salaires et sur l'avenir du personnel.

Ce sont bien sûr des promesses qui ne lui coûtent pas cher mais qui mettent en appétit les grévistes et les encourageant à continuer!

Correspondant LO

30 juin
1960

L'INDÉPENDANCE DU CONGO

Le 30 juin 1960, la Belgique octroyait l'indépendance politique au Congo, son ancienne colonie d'Afrique centrale. Le roi Baudouin transmettait le soin à Joseph Kasavubu et à Patrice Lumumba, respectivement président de la République congolaise et Premier ministre, leaders des deux principaux partis nationalistes, d'assurer l'ordre social et politique. L'impérialisme belge était bien décidé à agir pour que soient préservés ses intérêts économiques et politiques dans le cadre du nouvel Etat indépendant.

Grand comme près de 79 fois la Belgique « l'Etat indépendant du Congo » fut créé de toute pièce au XIX^e siècle par le roi Léopold II qui en fit sa propriété personnelle avant de le céder à l'Etat belge. Entre les deux guerres, le Congo enrichissait les grands groupes financiers comme la Société Générale de Belgique. La SGB contrôlait des dizaines de compagnies dont les trusts miniers comme l'Union minière du Haut-Katanga ou la Forminière. Implantés essentiellement au Katanga, province minière du sud du pays, ces trusts pillèrent le sous-sol congolais.

Cependant, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, des mutineries, des révoltes, des grèves et des émeutes ébranlèrent sérieusement l'édifice colonial. Un mouvement indépendantiste était en train de naître sur tout le continent africain. La mobilisation s'amplifiait dans les grandes villes et les centres industriels, culminant avec les émeutes de Léopoldville de janvier 1959 (50 morts et 300 blessés). Face à ce développement du mouvement d'émancipation coloniale, l'impérialisme belge organisa une table ronde avec les leaders nationalistes à Bruxelles. La date de l'indépendance fut fixée au 30 juin 1960.

Une indépendance octroyée par l'impérialisme

Il n'était pas question d'abandonner aux Congolais la jouissance de leur sous-sol, encore moins le pouvoir réel. Il s'agissait d'organiser la transition en contrôlant le nouveau pouvoir issu de l'indépendance, en particulier par le biais de l'armée composée uniquement d'officiers blancs.

Le jeune gouvernement du Congo indépendant fut donc mis en place sous le contrôle rapproché de l'impérialisme. Les membres du gouvernement, triés sur le volet, faisaient partie de ce que l'on appelait « les évolués », une « élite » qui, avant l'indépendance, réclamait un traitement de faveur la différenciant des « sauvages de la brousse ». Le président de la République, Joseph Kasavubu, était un ancien séminariste, catholique, leader de l'Abako (association des Bakongo), l'un des principaux partis indépendantistes. Il avait été choisi pour sa grande modération et était considéré comme le « bon élève » de l'impérialisme. Patrice Lumumba, Premier ministre dans le nouveau gouvernement, était un nationaliste au langage nettement plus radical. Issu d'un courant libéral, Lumumba avait fondé le MNC (Mouvement national congolais) en 1958, dont il devint le porte-parole.

Or, les prolétaires de l'industrie minière comme les masses misérables des quartiers surpeuplés de Léopoldville, de Stanleyville ou d'Elisabethville ; les paysans pauvres des villages comme les soldats, tous attendaient de l'indépendance une amélioration de leur niveau de vie, un travail, une reconnaissance de leur dignité.

Dès juillet 1960 les soldats noirs, qui ne supportaient plus l'arrogance des officiers blancs du haut-commandement militaire, laissés en place, se révoltèrent. La mutinerie commença dans le Bas-Congo. Le gouvernement lança au devant des rebelles les forces « loyales » mais ces dernières se rallièrent à la rébellion qui se répandit comme une traînée de poudre. Il dut également affronter la contestation des employés qui, à l'imitation des soldats, demandaient le démantèlement de l'administration coloniale. L'africanisation pour eux ne signifiait pas le « contrôle » des fonctionnaires belges par des Congolais mais leur remplacement pur et simple, à tous les échelons. En août, éclatèrent de graves conflits sociaux. Grève des ouvriers de l'Otraco à Léopoldville, émeute à Cocquihatville. Les travailleurs réclamaient une prime de l'indépendance, une augmentation de 30% des salaires et surtout refusaient d'attendre le bon vouloir des nouvelles élites qui, à peine installées au pouvoir, s'octroyaient des traitements abusifs.

Pour conserver son crédit et ne pas être débordé par le mouvement des masses, Lumumba dénonça les accords passés précédemment avec la Belgique, accords qu'il avait lui-même approuvés. Il lança l'anathème contre les officiers belges, « démissionna » le général belge qui commandait la Force publique (l'armée coloniale), négocia avec les soldats une africanisation de l'armée, promettant une augmentation de la solde et l'accès aux grades jusqu'alors réservés aux Blancs. Dès lors, la suite des événements – et la logique de ceux-ci – accentua le fossé entre l'impérialisme et Lumumba, qui déclarait faire siennes les aspirations des masses congolaises.

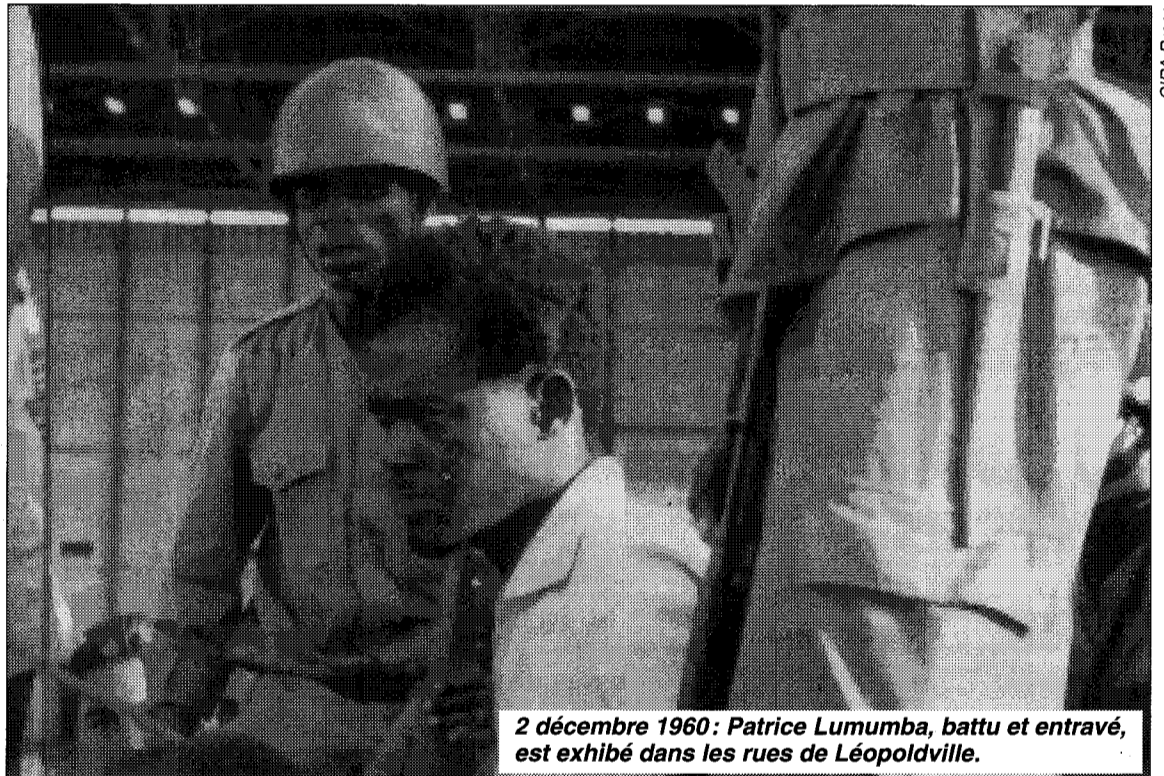
La sécession katangaise

Lorsque la mutinerie gagna le Katanga et menaça les intérêts des trusts miniers, des troupes belges intervinrent rapidement pour rétablir l'ordre colo-

nial dans la province, tandis que l'Union minière katangaise, soutenue au plus haut niveau par le Premier ministre belge Eyskens et le proconsul belge en Afrique centrale, d'Aspremont Lynden, suscitérent la sécession de la province minière et la création d'un gouvernement katangais, à la tête duquel fut parachuté Moïse Tschombé, un nationaliste opposé à Lumumba.

La rébellion s'étendit à tout

réduire le mouvement d'indépendance, l'impérialisme belge attisa les rivalités tribales et ethniques au nord du pays entre Lulus et Balubas, suscita une autre sécession au sud-Kasaï. Un autre leader nationaliste, Kalonji, créa un Etat « indépendant » qui reçut le sobriquet de « République de la Forminière » du nom de la filiale de la Société générale de Belgique qui y contrôlait l'extraction du diamant !



2 décembre 1960 : Patrice Lumumba, battu et entravé, est exhibé dans les rues de Léopoldville.

le pays et provoqua la débandade de l'administration coloniale et la fuite des fonctionnaires belges. Bruxelles décida alors une intervention militaire et envoya à la mi-juillet près de 10 000 hommes pour « assurer la protection de ses ressortissants ». Cette intervention créa de fait un cordon sanitaire entre le Katanga et le reste du Congo où régnait l'effervescence.

Financé par les milliards des trusts miniers, Tschombé, homme de paille de Bruxelles, se trouvait à la tête d'une armée encadrée par des officiers belges et des mercenaires. La création de « l'Etat du cuivre » illustrait le tournant politique opéré par l'impérialisme belge lors de la crise de juillet 1960 : séparer la province la plus riche du reste du Congo, y assurer l'ordre colonial afin d'en extraire le minerai en toute tranquillité et utiliser la région comme tête de pont pour installer à Léopoldville un gouvernement modéré favorable aux intérêts de la Belgique.

Dans sa politique de balkanisation du Congo pour mieux

L'ONU intervient pour rétablir l'ordre impérialiste

Incapable de « pacifier » le Congo, faute d'une armée suffisante, l'impérialisme belge se résigna à l'intervention de l'ONU réclamée par Lumumba lui-même comme protection contre « l'agression extérieure » de l'armée belge. Entre-temps, les troupes de l'armée congolaise de Lumumba, dont l'objectif était de rétablir l'unité du Congo, réduisaient la sécession du sud-Kasaï, occupaient la capitale et menaçaient sérieusement « l'Etat Katangais ».

Les casques bleus ne s'embarassèrent même pas de l'apparente neutralité qu'affiche l'ONU en pareil cas. Leur intervention préserva de fait les intérêts belges, servit à mettre des bâtons dans les roues au gouvernement Lumumba, lui refusant toute aide, et sauva la mise à l'Etat fantôme katangais. Ainsi pendant plusieurs mois, les forces de l'ONU défendirent la sécession katangaise contre le soulèvement armé de la

paysannerie Muluba, dans le nord de la province, protégeant les centres industriels, les trains miniers ou militaires. Cette vaste jacquerie de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, dirigée contre les centres de la colonisation fut sauvagement réprimée. Mercenaires et gendarmes katangais exterminèrent des milliers de paysans, incendièrent des centaines de villages tandis que l'ONU, complice, multipliait les protestations platoniques.

L'assassinat de Lumumba

L'impérialisme belge décida de se débarrasser de Lumumba parce que celui-ci devenait un obstacle à ses plans néo-coloniaux. C'est ainsi que les représentants de l'ONU (notamment Hammarskjöld, son secrétaire), de la monarchie et des multinationales belges, de la CIA, agirent de concert, préparant son élimination politique et physique, tout en s'appuyant sur un inconnu : le colonel Mobutu. Cet ancien agent de la sûreté belge fomenta un coup d'Etat, le 14 septembre.

Mis en résidence surveillée à Léopoldville, Lumumba ne joua dès lors plus aucun rôle politique. Après

une tentative de fuite qui échoua, il finit par être rattrapé par la soldatesque de Mobutu et fut assassiné au Katanga le 17 janvier 1961. L'assassinat de Patrice Lumumba, dirigeant nationaliste et chef du premier gouvernement indépendant du Congo, avait été décidé au plus haut niveau par le pouvoir belge. Ses hommages à la dignité du peuple congolais, ses vibrants discours nationalistes lui avaient valu un soutien populaire de masse, en même temps que l'hostilité et même la haine notamment du roi des Belges et de son entourage.

Ce n'est qu'au terme d'une répression féroce qui dura plusieurs mois, voire plusieurs années, procédant à des milliers d'arrestations d'opposants dans les villes, massacrant les populations civiles, organisant des expéditions de rapines, semant la terreur dans les cités de Léopoldville, que les bandes armées de Mobutu, appuyé par l'impérialisme, réussirent à mettre un terme au processus de l'indépendance congolaise et à jeter les bases d'une dictature militaire : celle d'un Mobutu, fidèle serviteur de l'impérialisme, qui allait durer plus de trente ans.

René CYRILLE

Rendez-vous d'été avec Lutte Ouvrière

Une nouvelle fois, les militants de Lutte Ouvrière vont parcourir différentes régions du pays, afin de rencontrer ceux qui veulent mieux connaître nos idées, nos activités, notre politique, ou prendre contact avec Lutte Ouvrière.

Nos militants sont présents et interviennent dans nombre de villes importantes, et dans plus de 400 entreprises, parmi les plus grandes, mais nous sommes bien loin d'être partout. Certes, les idées que nous défendons, les propositions que nous avons faites, ont été connues largement au travers des campagnes électorales que nous avons menées, ces dernières années. Des milliers de femmes et d'hommes ont exprimé leur accord en votant pour nos listes et nos candidats. Pourtant, nombreux sont ceux qui n'ont pas eu l'occasion de rencontrer des militantes et des militants de notre organisation. C'est pour leur offrir cette possibilité que, presque chaque année, nous organisons durant l'été de nombreuses tournées.

Les sujets à débattre sont multiples. Certains concernent les préoccupations immédiates. Nombreux dans la population laborieuse sont ceux qui font le constat – et il est difficile de ne pas le faire – que les capitalistes, et à leur tête le MEDEF, sont à l'offensive contre le monde du travail. Il est difficile de ne pas voir que le gouvernement Jospin, non seulement ne s'oppose pas aux visées patronales, mais au contraire leur facilite la tâche. Beaucoup s'interrogent sur les moyens d'agir et sur la volonté qu'ont les partis qui se réclament de la gauche de vouloir le faire.

Pour notre part, nous avons la volonté d'œuvrer à l'organisation de la riposte du monde ouvrier. L'arrogance patronale et les mesures antiouvrières du gouvernement, ne manqueront pas de provoquer des luttes, luttes qui devront converger en une large riposte d'ensemble. C'est à cette condition que le rapport de force actuellement favorable au patronat, pourrait s'inverser et permettre à la classe ouvrière, à toute la population laborieuse, de reprendre le dessus pour enfin imposer ses droits à une vie décente. Cette

question doit être au cœur des préoccupations des militants politiques et syndicaux, et de tous les travailleurs conscients. Elle nécessite d'en discuter ensemble, afin de mieux se comprendre, pour mieux se préparer à agir ensemble dans une telle perspective.

D'autres questions aussi sont à l'ordre du jour. Comme nous le ressassent à longueur de colonnes la presse et sur tous les tons, la télé et la radio; l'avenir est-il au capitalisme, à la Bourse, à cette prétendue « nouvelle économie », à ce système économique qui n'a rien de nouveau et qui fabrique bien plus de chômeurs et d'affamés sur la planète qu'il ne produit de biens utiles et même nécessaires à la collectivité humaine? A cette question, nous continuons de répondre que, plus que jamais, l'avenir de l'humanité reste le communisme. Et qu'une des tâches les plus importantes qui incombent à ceux qui refusent de laisser les leviers de commande de l'économie et de toute la société entre les mains des puissances d'argent, aux Michelin, Alstom, Vivendi, TotalFina et d'autres du même acabit, est de construire un parti communiste, révolutionnaire, enraciné dans la classe ouvrière. Car c'est cette classe ouvrière qui, pensons-nous, reste l'instrument essentiel de la transformation sociale.

Alors oui, l'éventail des questions est large!

Les équipes de Lutte Ouvrière sillonneront la Provence, la région de l'Ain et de la Haute-Savoie, le Dauphiné, le Nord et la Picardie; puis la Normandie, l'Etang de Berre, la Drôme-et l'Ardèche, la Bretagne, les Pyrénées, le Pas-de-Calais, le Vaucluse et le Gard. Nous publions ci-après la liste des premières de ces étapes. Nous précisons la suite des itinéraires dans nos prochains numéros. Mais d'ores et déjà, nous donnons rendez-vous à tous!



DAUPHINÉ

- Lundi 3 juillet CHAMBERY-LE-HAUT (Savoie)
- Mardi 4 juillet CHAMBERY (Savoie)
- Mercredi 5 juillet LA TOUR DU PIN (Isère)
- Jeudi 6 juillet PONTCHARRA (Isère)
- Vendredi 7 juillet ALBERTVILLE (Savoie)
- Samedi 8 juillet SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE (Savoie)
- Lundi 10 juillet GRENOBLE (Isère)
- Mardi 11 juillet GRENOBLE (Isère)
- Mercredi 12 juillet ECHIROLLES (Isère)
- Jeudi 13 juillet VOIRON (Isère)

AIN-HAUTE SAVOIE

- Lundi 3 juillet BONNEVILLE (Haute-Savoie)
- Mardi 4 juillet PASSY (Haute-Savoie)
- Mercredi 5 juillet CLUSES (Haute-Savoie)

- Jeudi 6 juillet EVIAN (Haute-Savoie)
- Vendredi 7 juillet ANNECY (Haute-Savoie)
- Samedi 8 juillet ANNEMASSE (Haute-Savoie)
- Lundi 10 juillet BELLEGARDE (Ain)
- Mardi 11 juillet OYONNAX (Ain)
- Mercredi 12 juillet AMBERIEU-EN-BUGEY (Ain)
- Jeudi 13 juillet BOURG-EN-BRESSE (Ain)

PICARDIE

- Lundi 3 juillet MAUBEUGE (Nord)
- Mardi 4 juillet JEUMONT (Nord)
- Mercredi 5 juillet AULNOYE-AYMERIES (Nord)
- Jeudi 6 juillet CAUDRY (Nord) et BOHAIN (Aisne) à 18 heures
- Vendredi 7 juillet PÉRONNE (Somme) à 18 heures
- Samedi 8 juillet SAINT-QUENTIN (Aisne) à 17 heures
- Lundi 10 juillet FRIVILLE-ESCARBOTIN (Somme)

- Mardi 11 juillet ABBEVILLE (Somme)
- Mercredi 12 juillet CAYEUX (Somme) et SAINT-VALERY-SUR-SOMME
- Jeudi 13 juillet MERS-LES-BAINS (Somme) et LE TRÉPORT (Seine-Maritime)

PROVENCE

- Lundi 3 juillet AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)
- Mardi 4 juillet AIX-EN-PROVENCE (Bouches-du-Rhône)
- Mercredi 5 juillet MANOSQUE (Alpes-de-Haute-Provence)
- Jeudi 6 juillet AUBAGNE (Bouches-du-Rhône)
- Vendredi 7 juillet GARDANNE (Bouches-du-Rhône)
- Samedi 8 juillet BRIGNOLES (Var)
- Lundi 10 juillet SAINT-MAXIMIN (Var)
- Mardi 11 juillet LA CIOTAT (Bouches-du-Rhône)